

UNIVERSITE D'ANTANANARIVO

Faculté de Droit, d'Economie, de Gestion et de Sociologie

Département Economie

2nd Cycle – Promotion Sortante

MEMOIRE DE MAITRISE ES-SCIENCES ECONOMIQUES

**L'ECOTOURISME:
un moyen touristique
pour le développement durable**

Rédigé par :

- ANDRIANARIJAONA Volatiana

Sous la direction de :

- Monsieur Zo RAKOTOSEHENO

Année Universitaire : 2005 - 2006

UNIVERSITE D'ANTANANARIVO

Faculté de Droit, d'Economie, de Gestion et de Sociologie

Département Economie

2nd Cycle – Promotion Sortante

MEMOIRE DE MAITRISE ES-SCIENCES ECONOMIQUES

**L'ECOTOURISME
un moyen touristique
pour le développement durable**

Rédigé par :

- ANDRIANARIJAONA Volatiana

Sous la direction de :

- Monsieur Zo RAKOTOSEHENO

Année Universitaire : 2005 - 2006

REMERCIEMENTS

Je rend grâce à Dieu de m'avoir donné la force et le courage de terminer ce mémoire et de m'avoir guidé tout au long de mon parcours dans le département Economie au sein de la Faculté de Droit, d'Economie, de Gestion et de Sociologie.

Mes plus vifs remerciements s'adressent à tous ceux qui, directement ou indirectement, m'ont assisté pour la rédaction de ce mémoire, plus particulièrement :

- ☞ Monsieur **Mamy RAVELOMANANA**, Chef de Département de la filière ECONOMIE.
- ☞ Monsieur **Zo RAKOTOSEHENO**, notre encadreur qui a bien voulu accepter de diriger ce mémoire.
- ☞ Tous les enseignants au sein du département Economie pour leur enseignement.
- ☞ Ma famille et mes ami(e)s pour leur soutien moral.

Mes sincères remerciements à tous ceux qui ont contribué, de près ou de loin à l'élaboration de cet ouvrage.

De tout cœur, merci !

LISTE DES ABREVIATIONS

ANGAP :	Association Nationale pour la Gestion des Aires Protégées
AP :	Aires Protégées
CADE :	Comité d'Appui au Développement de l'Ecotourisme
CNDT :	Comité National pour le Développement du Tourisme
COAP :	Codes des Aires Protégées.
DTS :	Droits de Tirage Spéciaux
EIE :	Etude d'Impact Environnemental
FHORM :	Fédération des Hôteliers et Restaurateurs de Madagascar
FIEFE :	Fond d'Investissement pour les Entreprises Favorables à l'Environnement
GUIDE :	Guichet Unique pour le Développement des Entreprises
LDI/USAID :	Landscape Development Interventions
MAEP :	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MECIE :	Mise En Compatibilité des Investissements avec l'Environnement
MTM :	Maison du Tourisme
OMT :	Organisation Mondiale du Tourisme
ONE :	Office Nationale pour l'Environnement
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
ONU :	Organisation des Nations Unies
PME :	Petites et Moyennes Entreprises
PNUE :	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PREE :	Programme d'Engagement Environnemental
RFT :	Réserves Foncières Touristiques
TIES :	The International Ecotourism Society
TOP :	Tour Operator
UICN :	Union Internationale pour la Conservation de la nature
WWF :	World Wide Fund for Nature

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution des arrivées des visiteurs non résidents aux frontières

Tableau 2 : Evolution des recettes en devises au titre du tourisme

Tableau 3 : Evolution des emplois directs générés par le secteur (cumul)

Tableau 4 : Différence entre tourisme et écotourisme

Tableau 5 : Les différents impacts de l'écotourisme

Tableau 6 : Répartition des arrivées par pays d'origine

Tableau 7 : Motifs de visite

Tableau 8 : Activités touristiques

Tableau 9 : Forces et faiblesses de la destination Madagascar

Tableau 10 : Les produits touristiques malgache

LISTE DES GRAPHIQUES

Figure 1 : Lien entre les trois piliers du développement durable

Figure 2 : Répartition des activités touristiques

Figure 3 : Lien entre tourisme axé sur la nature et écotourisme

Figure 4 : Relation entre écotourisme, tourisme culturel et tourisme d'aventure

SOMMAIRE

Remerciements

Liste des abréviations

Liste des tableaux

Liste des graphiques

Sommaire

Introduction

PARTIE I : CONCEPT DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Chapitre 1 : Notion de tourisme durable

Chapitre 2 : Origine et évolution du développement durable

Chapitre 3 : Protection de l'environnement pour le développement durable

PARITE II : CONCEPTS FONDAMENTAUX DE L'ECOTOURISME

Chapitre1 : Tourisme

Chapitre 2 : Ecotourisme

Conclusion

Bibliographie

Glossaire

Annexes

Table des matières

Introduction

Depuis la parution du rapport Bruntland en 1987, en passant par le Sommet de la Terre à Rio en 1992 et, plus récemment, le Sommet de Johannesburg de 2002, le concept de "**développement durable**" devient des mots clés pour le développement de tout pays y compris Madagascar. Dans un contexte de développement durable, chaque facteur utilisé pour le développement d'un pays devra assurer un équilibre individuel et social mais aussi être en harmonie avec l'environnement humain, naturel et culturel. De ce fait il est nécessaire de bien concilier le développement socio-économique et la protection de l'environnement.

La spécificité du développement durable tient dans la reconnaissance de l'environnement comme élément de développement. La prise en compte de l'environnement dans les questions de développement nous oblige à explorer d'autres champs d'activités jusque là tenus pour marginaux.

Pour participer au concept de développement durable, la pratique du tourisme durable est un moyen d'apprécier l'environnement et de le préserver. L'**écotourisme** est alors un des aspects pour mettre en pratique le tourisme durable.

En raison de ses nombreux atouts naturels et socioculturels, Madagascar s'est engagé à promouvoir et à appliquer une politique de développement touristique compatible avec l'environnement. Dans ce cadre, la mise en valeur et la gestion rationnelle et efficace des ressources naturelles associées au développement intégré devraient contribuer à l'avenir de l'économie nationale ainsi qu'à la préservation de l'environnement d'une manière durable. L'écotourisme est alors souvent considéré comme une solution capable de concilier le développement économique, la protection de l'environnement et le bien-être des communautés. Cependant, les exemples positifs d'écotourisme sont encore rares, notamment à Madagascar.

Alors saura-t-on si l'écotourisme peut être viable dans le temps et pourra contribuer réellement au développement durable. C'est pourquoi le choix du thème qui suit : «**L'écotourisme un moyen touristique pour le développement durable**» traitera du concept de développement durable mais aussi de l'importance de la contribution de l'écotourisme dans ce concept.

Dans cette analyse, notre étude se focalisera spécialement sur la relation qui existe entre l'environnement et le développement durable et notamment sur l'aspect humain de l'écotourisme. Ceci sera précédé d'un aperçu sur le tourisme durable, un élément de participation au développement durable. Et pour mieux comprendre l'apport de l'écotourisme à la réalisation d'un développement durable, encore faut-il en saisir l'origine, l'évolution, les ambiguïtés que véhiculent le terme écotourisme et les principes de base qu'il soutient.

Pour mieux expliquer cette relation, notre analyse se basera sur deux grandes parties. La première partie va traiter des différents points du concept de développement durable et de son lien avec l'environnement et du tourisme durable. Quant à la deuxième partie, elle traitera du tourisme et principalement de l'écotourisme : de son origine, de son évolution et de son avenir. Le cas de Madagascar illustrera le présent mémoire.

PARTIE I :

CONCEPT DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Chapitre 1 : NOTION DE TOURISME DURABLE

La notion de tourisme durable reprend le triptyque devenu maintenant familier du développement durable :

- il doit être supportable à long terme sur le plan écologique,
- viable sur le plan économique,
- et équitable sur le plan éthique et social pour les populations locales (article 1 de la Charte du tourisme durable de l'OMT adoptée en 1995).

1. Les principaux éléments du tourisme durable

Les autres articles de la charte du tourisme durable détaillent les principaux éléments de ce tourisme voulu " harmonieux et maîtrisé " :

- Le " *milieu écologique* " à protéger et à mettre en valeur englobe à la fois la nature et la faune, le patrimoine paysager, historique et architectural, ainsi que le " patrimoine de vie ", (ethnologique et culturel). L'environnement au sens large est la matière première d'un tourisme durable
- Les *notions de développement et de progrès* doivent être redéfinis en relativisant les indicateurs quantitatifs traditionnels de l'économie du tourisme (nombres de visiteurs, multiplicateur de dépenses, emplois créés, recettes en devises...), et en prenant en compte l'ensemble des coûts (environnementaux, culturels et sociaux) de l'activité sur le long terme, la répartition des richesses induites, et la qualité de vie des populations concernées
- La *recherche d'un tourisme durable* passant par une planification stratégique globale induit nécessairement une réflexion, une consultation, une information constante, une participation au processus décisionnel et un partenariat de tous les acteurs : institutions publiques internationales, nationales et locales, ONG, associations, entreprises (du secteur touristique mais aussi agricoles et industrielles), population locale, travailleurs permanents et saisonniers, tour-opérateurs et touristes eux-mêmes

- Plus largement le tourisme durable s'intègre dans *une conception éthique du tourisme*, facteur d'épanouissement individuel, et pouvant favoriser le rapprochement et la paix entre les peuples, créant une conscience respectueuse de la diversité des cultures et des modes de vie "

2. L'importance du tourisme durable

Le tourisme est une activité sectorielle où la durabilité joue un rôle majeur car il s'agit d'une activité :

- qui connaît une croissance très importante. Le nombre de voyages touristiques internationaux est ainsi passé de 25 millions en 1950 à 698 millions en 2000 et devrait atteindre à l'horizon 2020, 1 milliard 600 000.
- qui par nature est territorialisée et converge irrémédiablement à l'économique, au culturel et à l'environnemental
- qui engendre une concentration des populations sur des périodes restreintes (saison), sur des espaces limités et souvent caractérisés par un équilibre fragile, concentration qui de plus peut être source de conflits d'usage avec la population locale (eau, chasse, agriculture, encombrements routiers,...)
- qui en tant qu'activité " de contact " peut produire des changements sociaux, à déstructurer les sociétés locales et à homogénéiser les cultures et les modes de vie
- qui doit également préserver le droit au voyage des générations futures, leur droit à la découverte et à la connaissance d'une planète diverse naturellement et culturellement.

Pour ce faire des instruments de gestion sont mis en place pour une régulation et la préservation du tourisme pour qu'il soit durable.

3. Mesures à prendre pour un développement durable du tourisme

A part l'entente et la coordination des différentes parties intéressées, il existe d'autres instruments de gestion et de régulation du développement durable dont ceux émanant du pouvoir public et ceux établis par un système d'adhésion par les associations

Concernant les initiatives volontaires, quatre types de politiques (non spécifiques) sont envisageables :

- un système de management environnemental interne à une entreprise qui impose à ses différents établissements et fournisseurs des normes d'économies d'eau et d'énergie, de recyclage des déchets, une meilleure intégration paysagère...
- une labellisation des produits proposés au consommateur
- les codes et chartes de conduites élaborées par des institutions internationales (OMT), des ONG (WWF), des associations (ANGAP) qui reposent sur une adaptation volontaire des professionnels (émetteurs et réceptifs), des touristes ou plus rarement des populations réceptrices
- le tourisme solidaire, où le " client " contribue financièrement et/ou matériellement à l'entretien du territoire, à l'amélioration des conditions de vie des travailleurs du tourisme ou à des projets de développement local.

Dans une optique d'incitation et de régulation, les instruments des pouvoirs publics sont encore utiles. On peut citer par exemple :

- les mécanismes réglementaires : maîtrise foncière, gestion des droits à construire, droit du travail, salaires minimums, amendes
- les investissements dans des études de faisabilité et d'impacts (Etude d'Impact Environnemental), des équipements publics structurants, dans la restauration du patrimoine (comme celle du Rovany Manjakamiadana)
- les subventions et les taxes : soutien à la prise de risque de porteurs de projets, instauration de quotas d'embauche locale, écotaxes, taxe de séjour,

vignettes touristiques, paiements des aires de stationnement, encouragement à l'ouverture des équipements touristiques à la population locale

- l'organisation de la promotion et le soutien à la commercialisation d'activités diffuses

4. Avantages et inconvénients du tourisme durable

L'application des critères du tourisme durable constitue une opportunité de conserver une proportion plus élevée de ces recettes, qui pourraient être réinvesties dans le tourisme et la protection des sites (et de les améliorer pour les générations futures), facilitant ainsi la création de petites entreprises et d'emplois.

Il peut également constituer un levier pour la diffusion des techniques, pour l'artisanat, pour le développement du réseau d'adduction et de traitement de l'eau, des communications, de l'agriculture, et des services publics de santé et d'éducation grâce à des formations ou des perfectionnements.

De plus il constitue une opportunité de promotion d'un processus participatif de la communauté dans son propre développement humain, et d'une conscience collective du respect auquel chacun a droit, y compris dans le domaine de l'égalité homme / femme.

Le tourisme, même maîtrisé, n'est pas cependant la solution universelle. D'une part, le tourisme du Sud aura beaucoup de mal à s'affranchir de la domination des multinationales du Nord, notamment dans les domaines de la diffusion de l'information et de la commercialisation. D'autre part, le tourisme n'est pas forcément le secteur le plus porteur de développement. Il s'agit trop souvent d'une solution de facilité, choisie par défaut dans une situation d'absence totale d'avantages économiques et qui devient une « mono-activité » conduisant à une dépendance quasi totale.

5. Les contraintes d'un tourisme durable

Le plus souvent l'application des principes du tourisme durable conduit à une discrimination des clientèles :

- soit par les prix, le tourisme durable et socialement responsable étant coûteux
- soit par un système de quotas impliquant que les premiers arrivés soient les seuls servis (limitation du nombre d'entrées, mais aussi égoïsme de certains résidents secondaires s'abritant derrière un alibi écologique pour refuser tout changement)
- soit par l'éducation.

Le tourisme durable est encore trop souvent le qualificatif officiel employé pour masquer une recherche de différenciation, de montée en gamme de la part de professionnels cherchant à accroître leur taux de profit et le désir d'une population cherchant une bonne fréquentation.

Or si le tourisme durable est un devoir, il ne faut cependant pas négliger un impératif qui est celui du droit aux vacances et au tourisme pour tous. Il reste donc à concilier tourisme social et tourisme durable, qui pour le moment est encore essentiellement un tourisme de niches de marché, réservé à des clientèles et des espaces privilégiés.

Le tourisme durable doit s'intégrer dans un projet beaucoup plus global de développement durable. Or on privilégie trop souvent les enjeux locaux et sectoriels, en oubliant de considérer les impacts et les contraintes externes, moins visibles mais qui n'en sont pas moins réels. Les projets de tourisme durable intègrent tous une politique locale de traitement des déchets, d'économies d'énergie et d'eau, une mise en place de déplacements alternatifs sur sites, mais on oublie totalement en amont l'explosion des transports résultant de cette mobilité touristique, de l'étalement des séjours (l'augmentation des courts séjours induit nécessairement plus de déplacements) et du morcellement des hébergements.).

L'indépassable relation entre transport et tourisme est ainsi un défi majeur pour l'application du rapport Brundtland reposant sur une nécessaire solidarité et équité intra- et intergénérationnelle. Il est alors essentiel de savoir de quoi le rapport Brundtland sur le développement durable retourne.

Chapitre 2 : ORIGINE ET EVOLUTION DU CONCEPT DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le concept écologique du développement est fondé sur deux principes. Le gaspillage des ressources doit être évité et les déchets des activités humaines doivent, autant que possible, retrouver le chemin du recyclage naturel. En dernière conséquence, le concept de sauvegarde signifierait qu'il ne faut pas consommer davantage que les énergies renouvelables fournies par la nature. Il deviendra alors indispensable d'intégrer les déchets des activités humaines dans le cycle de la nature.

L'une des notions dégagées par le Sommet de la terre à Rio en 1992, c'est que la protection de l'environnement est impossible sans développement économique. L'optimum économique du développement durable signifie que la croissance doit, comme jusqu'ici, rester possible pour sous-tendre la qualité de la vie des hommes. Il s'agit ici de développer en consommant moins ou, en tout cas, pas plus, de ressources limitées et non renouvelables, ainsi qu'en diminuant, ou du moins en n'augmentant pas, les atteintes à l'environnement.

1- Définition

En 1987, le rapport Brundtland a défini le développement durable comme « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures* »¹.

Cette notion repose sur le fait que le processus du changement par lequel l'exploitation des ressources, l'orientation des investissements, les changements techniques et institutionnels se trouvent en harmonie et renforçant les potentiels actuels et futurs de satisfaction des besoins humains.

En d'autres termes, le développement doit satisfaire les besoins de la génération actuelle sans priver les générations futures de la possibilité de satisfaire leurs propres besoins.

¹ Gro Harlem Brundtland (1987)

Dans le long terme, le processus de développement doit répondre à des objectifs sociaux, économiques et environnementaux complémentaires et interdépendants. Il y a par conséquent un souci d'équité intergénérationnelle.

2- Origine du développement durable

En référence au développement durable, plusieurs conférences se sont déroulées pour mettre en exergue l'importance du concept et mettre tous les acteurs économiques en alerte sur les conséquences des actions et des décisions économiques sur l'environnement.

a) Conférence Mondiale des Nations Unies sur l'Environnement à Stockholm

En 1972, à Stockholm s'est déroulé la **Conférence Mondiale des Nations Unies sur l'Environnement** qui avait pour objectif de réfléchir sur les tendances d'évolution du développement économique et les menaces pesant sur la planète et les espèces qui l'habitent. A cette occasion est créée la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, présidée par le Premier ministre norvégien Madame Brundtland.

Le rapport Brundtland (1987), sous le titre "Notre avenir à tous", s'intéresse principalement à la protection de l'écosystème de la planète terre. Un des plus importants principes exprimés dans ce rapport est qu'il faut "penser globalement et agir localement". Entre des positions extrêmes soit de sanctuarisation des espaces vierges, soit de priorité absolue aux activités humaines, il s'agit de trouver un compromis, garanti par l'acceptation de limites à ne pas dépasser pour ne pas franchir l'irréversible, de seuils au-delà desquels les pollutions induites par la civilisation industrielle doivent être contrôlées, voire interdites. Ce document insiste sur la nécessité de mettre en place un type de croissance qui ne pénalise pas les générations futures, notamment en matière de disponibilité de ressources naturelles. Le développement doit désormais se faire dans le respect des équilibres écologiques de la planète. On parle à partir de là de développement durable. (*Annexe 1 : L'équilibre de la durabilité*)

b) *Le Sommet de la Terre à Rio de Janeiro*

Il y a eu ensuite le *Sommet de la Terre* ou la **Conférence sur l'environnement et le développement** qui s'est déroulée à Rio de Janeiro en 1992. Ce sommet introduit des liens entre environnement et développement économique, permettant ainsi d'approcher dans son ensemble la problématique du développement mondial : démographie, pauvreté, urbanisation, dégradation de l'environnement, etc.

A l'occasion de cette rencontre, qui fait figure de compromis historique entre pays du nord et pays du sud, plus de 100 chefs d'Etat et de gouvernements adoptent plusieurs documents de référence :

- la déclaration de Rio qui énonce 27 principes de développement durable qui sont adoptés à l'unanimité
- le programme Action 21 ou Agenda 21 est un programme de mise en œuvre du concept de développement durable pour le XXIème siècle. Ce document contient un grand nombre d'objectifs, souvent très généraux, énonçant des actions à entreprendre mais sans apporter des directives permettant de structurer et de hiérarchiser ces actions vers une politique d'ensemble. Il est conçu pour être décliné du niveau national, au niveau local, en passant par le niveau régional. Dans une dynamique d'élaboration concertée, il propose un cadre d'action et de recommandations, en particulier dans le domaine de l'urbanisme, à l'ensemble des partenaires : gouvernements, collectivités locales, industriels, société civile qui, chacun à leur niveau, ont un rôle à jouer. Il ne revêt aucun caractère réglementaire.
- le texte de création de la Commission mondiale pour le développement durable ;
- deux conventions, l'une sur les climats et l'autre sur la biodiversité ;
- deux textes sur les forêts et la désertification.

c) *La Conférence de l'ONU à Istanbul*

Si Rio 1992 a permis d'officialiser le concept de développement durable par la communauté internationale, la **Conférence de l'ONU** (Istanbul, 1996) insiste sur la nécessité de s'engager réellement sur cette voie. Elle établit les principes suivants :

- précaution et prévention c'est-à-dire qu'il faut éviter l'irréversible, vaut mieux prévenir plutôt que guérir
- économie et bonne gestion : réduction des gaspillages surtout pour les ressources difficilement ou non renouvelable
- responsabilité de tout un chacun : celui qui dégrade doit payer afin de participer à la réparation
- participation de tous les acteurs concernés, les décideurs, les industriels, les agriculteurs, les ONG ...
- solidarité vis à vis des autres pays, régions et des générations futures.

d) *Le protocole de Kyoto*

La communauté internationale se mobilise en 1992 pour lancer une négociation sur la réduction des gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Il résulte de cette rencontre le **protocole de Kyoto** (1997). Ses recommandations sont adoptées aujourd'hui par plus d'une cinquantaine de pays. Bien que certains pays développés, comme les Etats-Unis d'Amérique, n'ont pas adopté les mesures proposées par ce protocole, d'autres initiatives internationales voient le jour dans différents pays avec des engagements adaptés.

e) *Sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg*

Lors du **Sommet mondial pour le développement durable** à Johannesburg en 2002, il a été conclut que les démarches nationales et internationales du programme Action 21 doivent être enfin engagées. Les Agendas 21 locaux doivent notamment être généralisés dans les collectivités territoriales.

La sécurité et la stabilité sont essentielles pour assurer un développement durable et faire en sorte que ce type de développement bénéficie à tous. La mise en œuvre du programme Action 21, dix ans après Rio, a pris beaucoup de retard : le monde est encore confronté aux problèmes de pauvreté chronique, de modes de vie non viables à terme et de dégradation de l'environnement. Pourtant les solutions et les moyens pour résoudre ces problèmes existent à condition que les pays développés, sous la contrainte également de leurs populations, fassent preuve d'une volonté politique constante, adoptent des

mesures pratiques et créent des partenariats visant à promouvoir de multiples projets pour la mise en œuvre du développement durable.

3- Système de développement durable

Le développement durable exige de concilier les différents objectifs économiques, environnementaux, sociaux, politiques et culturels lorsque cela est possible et de procéder à des arbitrages dans les autres cas.

Il s'agit alors d'un développement équilibré assurant le bien être de la génération actuelle et celui des générations futures.

Les systèmes de développement durable tiennent compte de toutes les composantes du bien être. Celui-ci assure une situation optimale au sens de Pareto non seulement entre les membres d'une même génération mais aussi entre les générations présentes et les générations futures. Il s'agit alors de satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des différentes générations.

Bien entendu, ceci n'est pas facile à réaliser parce que les objectifs de croissance économique ne se convergent pas toujours avec les objectifs environnementaux. Par exemple, la promotion des activités de transport fournit des emplois mais elles sont la cause de nombreuse pollution. Il faut alors que plusieurs conditions soient rassemblées pour assurer un développement durable.

4- Notion de développement durable

Gro Harlem Brundtland a été présidente de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, mandatée par l'Assemblée générale des Nations Unies, en 1983.

Son rapport : "Our Common Future" (Notre avenir à tous) publié en 1987 est l'un des documents fondateurs du développement durable et a servi de socle au premier sommet de la Terre à Rio en 1992.

Il est à remarquer que le terme développement durable est la traduction de l'expression anglaise " sustainable development" : L'adjectif "sustainable" est aussi traduit par soutenable, acceptable, raisonné afin de prendre en compte la dimension morale et l'inscription dans le temps de cette notion.

L'expression " développement durable " qualifie, pour chaque acteur concerné, un développement respectant simultanément l'efficacité économique, l'équité sociale et le respect de l'environnement.

Parce que le développement ne peut être durable que s'il est à la fois économique, social et environnemental, il doit s'appuyer sur trois piliers :

- un pilier économique, qui vise des objectifs de croissance et d'efficacité économiques
- un pilier social, qui vise à satisfaire les besoins humains et à répondre à des objectifs d'équité et de cohésion sociale. Il englobe notamment les questions de santé, de logement, de consommation, d'éducation, d'emploi, de culture
- un pilier environnemental, qui vise à préserver, améliorer et valoriser l'environnement et les ressources naturelles sur le long terme.

Pour cela, le concept de développement durable répond à trois principes :

- *Principe de solidarité* : solidarité entre les peuples et les générations. Le développement doit profiter à toutes les populations.
- *Principe de précaution* : se donner la possibilité de revenir sur des actions lorsque leurs conséquences sont aléatoires ou imprévisibles
- *Principe de participation* : associer la population aux prises de décision.

5- Conditions de réussite du développement durable

Le processus de développement durable consiste à assurer un progrès économique équitable sur le plan social tout en préservant la base de ressources et l'environnement des générations futures.

Le développement durable propose un modèle de croissance et d'activité humaine qui inclut explicitement les considérations environnementales et le principe d'une allocation et d'une utilisation des ressources.

Pour maintenir ou plutôt accroître le bien être en songeant à celui des générations futures, plusieurs conditions existent.

- Relance de l'économie

Ceci consiste à augmenter le niveau de vie des personnes, améliorer leur pouvoir d'achat. Il faut noter que la croissance économique ne peut être profitable si elle épuise partiellement ou totalement le capitale naturel de la société ou encore si elle impose à d'autres membres de cette société le coût de réparation du capital naturel qu'elle ait exploitée au-delà de ces capacités et limites.

Cette relance économique permet de répondre au besoin essentiel de l'emploi, d'alimentation, d'énergie, d'eau et d'assainissement par la population.

Mais pour assurer la durabilité du développement, il est nécessaire d'induire une modification qualitative à la croissance et d'affecter des ressources financières à la protection de l'environnement. Ceci est un investissement productif puisqu'il aide à exploiter rationnellement et à conserver les ressources de manière durable.

- Maîtrise de la croissance démographique

Selon Malthus (1766-1834), le nombre de la population augmente suivant une progression géométrique alors que la croissance une progression arithmétique.

La restriction des naissances devient une condition nécessaire pour assurer à la population une situation acceptable quant à leur niveau de vie pour qu'elle ne comble pas par un manque du capital naturel.

La maîtrise de la croissance démographique est importante pour assurer une exploitation équilibrée et rationnelle de l'environnement. Elle permet que la base des ressources naturelles de la terre reste suffisant pour subvenir aux besoins des générations présentes et futures.

- Conservation et développement de la base des ressources

Une exploitation rationnelle peut être considéré comme l'utilisation progressive de ressources qui respecte leur fonction écologique et sans dépasser leur capacité de reconstitution. Elle recouvre la notion de conservation.

Les ressources ont un rendement maximum quand elles sont bien gérées, lorsqu'elles contribuent à l'équilibre écologique et lors qu'elles sont utilisées de manière durable et que leur spécificité écologique est respectée.

Alors, il faut conserver et développer la base de ressources pour assurer un développement contribuant à la production du bien être et répondant aux besoins actuels sans entraver l'aptitude à répondre aux besoins des générations futures.

Cette conservation suscite l'encouragement du changement technique c'est-à-dire la recherche et l'utilisation de nouvelle technologie et méthode qui permettent de réduire les impacts négatifs de la croissance sur l'environnement.

Elle va de pair avec la recherche de matériaux de remplacement et de technique de réutilisation et de recyclage des ressources.

- Alliance entre environnement et économie dans la prise de décision

L'interdépendance entre l'environnement et la croissance économique est irréfutable si on veut assurer un développement durable. Il faut noter que non seulement l'environnement se détériore sous l'effet d'une croissance rapide mais que la croissance elle-même se heurte à des contraintes environnementales.

Lors des prises de décision, il faudrait alors procéder à des arbitrages pour résoudre les conflits entre les priorités environnementales et économiques. Les droits et les besoins éventuels des générations futures doivent impérativement y figurer. De ce fait, il faut arriver à concilier les différents objectifs dans le but d'assurer un développement durable.

Compte tenu de la définition du concept de développement durable et des conditions de sa réussite, l'environnement doit être partie intégrante du processus général de développement. La durabilité de ce dernier dépend en une partie du mode de gestion de cet environnement.

Chapitre 3 : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Une approche de développement durable avec ses trois piliers indissociables (social, économique et environnemental) apporte une nouvelle dimension. En effet, sa mise en pratique suppose une interaction entre l'ensemble des aspects physiques, biologiques, et des facteurs sociaux, culturels et économiques susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect, à court ou long terme sur les être vivants et les activités humaines.

Elle intègre donc l'écologie et l'environnement, mais aussi le contexte économique et social qui agit sur l'individu et sa vie quotidienne, dans toutes les dimensions de l'être humain : sociale, intellectuelle, culturelle, affective et aussi spirituelle.

1- Définition du concept environnement

Le terme environnement recouvre de nombreuses significations.

- À l'origine, il s'agit d'un anglicisme signifiant milieu. C'est le milieu dans lequel un être vivant fonctionne ; le milieu incluant l'air, l'eau, le sol, les ressources naturelles, la flore, la faune et les êtres humains.
- L'environnement est aussi, à un moment donné, l'ensemble des facteurs physiques, chimiques, biologiques et sociaux susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect, immédiat et futur sur les êtres vivants et les activités humaines. Le Petit Larousse définit l'environnement comme « *l'ensemble des éléments physiques, chimiques ou biologiques, naturels ou artificiels, qui entourent un être humain, un animal ou une espèce* » et le Petit Robert de le définir comme un "*Ensemble des conditions naturelles (physiques, chimiques, biologiques) et culturelles (sociologiques) susceptibles d'agir sur les organismes vivants et sur les activités humaines.*" C'est donc, au sens large, tout ce qui entoure l'homme, en général
- D'après le code de l'environnement (article L110-1), les espaces, ressources et milieux naturels, les sites et paysages, la qualité de l'air, les

espèces animales et végétales, la diversité et les équilibres biologiques auxquels ils participent font partie du patrimoine commun de la nation.

Ces quatre définitions ont évidemment un grand dénominateur commun, une grande aire de recouvrement : la vie, les conditions vitales, l'habitat vivable, ... mais aussi qu'il existe des liens entre les composantes du milieu (faune, flore) et les sociétés humaines.

2- Relation entre environnement et développement durable

L'environnement en tant que milieu est une des bases de l'écologie qui privilégie les relations des êtres vivants entre eux et avec le milieu. En effet, Les éléments constituant un écosystème développent un réseau d'interdépendances permettant le maintien et le développement de la vie.

Le respect de l'environnement est alors la condition incontournable du développement durable. Si le développement durable peut conduire à renouveler l'approche environnementale, l'environnement n'a pas toujours besoin du développement durable pour se justifier : la qualité des milieux de vie étant une préoccupation majeure par elle-même.

Le concept de développement durable s'appuie sur trois pôles d'étude et d'action qui sont:

- la préservation et la régénération de l'environnement,
- la satisfaction des besoins humains
- et l'efficacité économique.

Il s'agit donc d'aboutir à un développement "économiquement viable (satisfaction des besoins d'une génération), socialement équitable (solidarité entre les sociétés) et écologiquement reproductible".

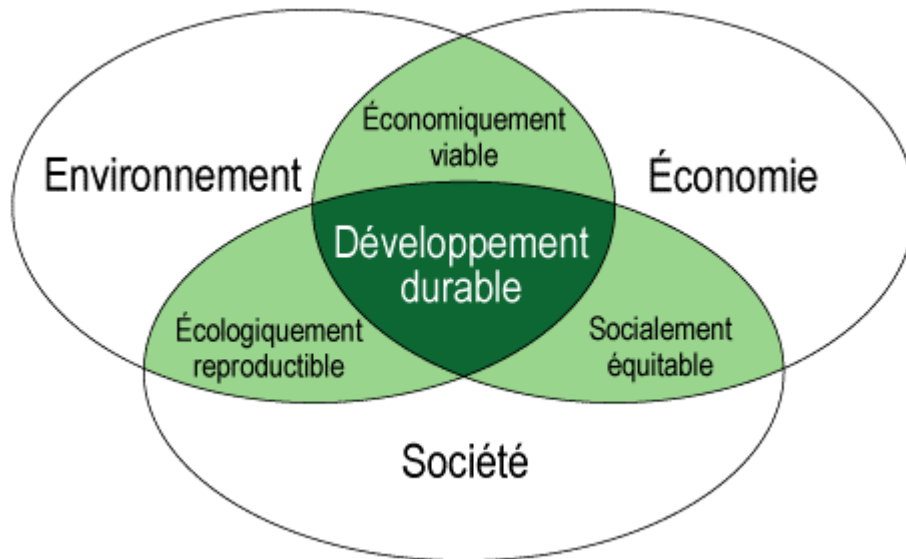


Figure 1 : Lien entre les trois piliers du développement durable

3- Les instruments de gestion de l'environnement

Pour gérer et conserver l'environnement, il existe 2 types d'instruments à combiner d'une manière optimale dans le cadre d'une politique environnementale :

- les instruments à caractères contraignant ou de régulation tels que les lois, les règlements ou les normes
- les instruments de type incitatif qui poussent les investisseurs à protéger l'environnement. On peut citer comme instrument incitatif la classification des entreprises, la certification, la labellisation, les crédits verts, les écotaxes.

Pour mettre en valeur l'environnement et faire participer les non résidents à sa préservation, le tourisme est considéré comme un moyen essentiel pour le développement durable.

PARTIE II :

**CONCEPTS FONDAMENTAUX SUR LE SECTEUR
DU TOURISME**

Chapitre 1 : TOURISME

1- Définition du tourisme

Pratiquer le tourisme, c'est voyager et résider au moins une nuitée hors de son lieu de résidence habituel. Le dictionnaire Petit Larousse définit même le tourisme comme « *une action de voyager, de visiter un site pour son plaisir* ». Ainsi, le tourisme et les loisirs répondent aux aspirations légitimes des personnes désireuses de voyager et de développer des activités culturelles ou de détente. De ce fait, nous sommes considérés comme touristes lorsque nous sortons de notre cadre ordinaire pour nous rendre ailleurs, pour nos loisirs, pour faire du sport ou pour affaires et que nous ne restons pas plus d'un an d'affilée à l'endroit choisi.

Le Code du Tourisme décrit le Tourisme comme une industrie en majorité exportatrice et qui concerne l'ensemble des activités économiques offrant des services aux touristes. Tourisme et loisirs représentent ainsi un atout économique considérable et illustrent un des aspects des rapports existant entre le développement économique et l'environnement.

2- L'évolution du tourisme

Le tourisme a donné naissance à une véritable industrie lorsque les classes moyennes des pays occidentaux (Europe et Amérique du Nord) ont pu commencer à voyager. C'est l'amélioration générale du niveau de vie et la perspective d'une retraite probablement en bonne santé qui ont permis aux gens de se consacrer davantage à leurs loisirs, et notamment au tourisme, sans oublier les progrès considérables en matière de transports (transport maritime, ferroviaire mais surtout aérien).

La progression de l'importance économique et sociale du tourisme est devenue une réalité de part le monde. En effet, en 1950, le nombre des touristes internationaux dans le monde est de l'ordre de 25 millions contre 698 millions en 2000². L'OMT estime même le nombre de touriste international de l'ordre de 1 600 millions dans le monde pour 2020. Ceci montre l'effervescence et l'importance du tourisme international.

² Rapport de l'OMT 2001

L'émergence du tourisme de masse a engendré des mouvements d'une certaine couche de la population faisant ainsi de cette dernière un agent économique très important au développement.

Pour Madagascar, cette effervescence pour le tourisme n'a pris de l'importance qu'à partir de 2003. En effet, Madagascar reste toujours généralement inconnue du tourisme international par manque de marketing touristique.

Jusqu'en 2001, Madagascar avait vu une croissance régulière en terme d'arrivées touristique. En 2002, on a pu noter un déclin important dans la demande touristique à cause de la crise politique.

Malgré la crise, le tourisme malgache a connu une nette reprise de croissance. On observe une importante croissance de l'arrivée des touristes à partir de 2003.

Tableau 1 : Evolution des arrivées des visiteurs non résidents aux frontières

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Janvier	8 377	10 632	11 209	7 174	11 861	12 011	16 590
Février	7 673	7 638	9 011	2 942	9 919	10 019	13 751
Mars	10 620	10 973	11 027	2 743	12 763	12 981	18 734
Avril	9 497	11 841	13 107	2 792	9 364	17 062	22 005
Mai	10 285	12 459	13 218	1 761	13 179	21 172	22 548
Juin	10 073	12 855	15 762	3 061	12 139	19 473	25 418
Juillet	15 504	16 942	18 034	5 123	15 053	26 970	28 943
Août	13 679	17 321	17 166	6 636	13 953	25 109	27 215
Septembre	11 876	15 417	16 008	6 392	11 707	22 361	27 280
Octobre	15 410	15 514	16 121	7 505	10 124	21 568	26 097
Novembre	13 838	14 319	14 307	7 173	10 036	20 489	24 792
Décembre	11 421	14 160	15 238	8 372	9 132	19 569	23 678
TOTAL	138 253	160 071	170 208	61 674	139 230	228 784	277 052

Augmentation des arrivées (+) 21%

Source: Ministère de la Culture et du Tourisme/Secrétariat d'Etat chargé de la Sécurité Publique/ADEMA DCE/STAT.

Depuis le milieu des années 80, début de l'ouverture de l'île vis-à-vis de l'extérieur, le nombre de touriste sur le territoire malgache a crû constamment. Si on se penche sur les évolutions récentes, après une baisse enregistrée en 2002 due aux événements politiques, le rattrapage en 2003 est à noter.

D'après les statistiques recueillies auprès du Ministère de la culture et du tourisme, on constate une nette augmentation des arrivées des touristes depuis la crise de 2002 : on a une augmentation de 21% en 2005. Ceci montre l'intérêt grandissant du tourisme à Madagascar.

Il en résulte aussi que la demande touristique suit les saisons :

- d'un côté, il y a les mois d'hiver (d'Avril à Octobre) avec des températures moyennes et peu de pluie. C'est la haute saison et les visiteurs de loisir choisissent cette période pour venir à Madagascar
- d'un autre côté il y a les mois d'été (entre Novembre et Avril) : cette période représente la saison morte à cause des hautes températures, des fortes pluies passagères et du taux élevé d'humidité favorable à la propagation du paludisme ou d'autres maladies qui se transmettent par les moustiques. Pendant cette période, le nombre d'arrivées baisse.

3- Le tourisme, moteur du développement de l'économie

En raison de son effet multiplicateur, le tourisme a une dimension publique: dans une économie nationale, il apporte un surcroît d'emplois et de revenus.

Tableau 2 : Evolution des recettes en devises au titre du tourisme

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Millions de DTS	72,9	91,9	90,2	27,8	54,0	104,3	124,0
Taux moyen DTS/Ar (1999-2004)	1 717	1 786	1 675	1 754	1 735	2 765	579
Milliards Ar (1999-2004)	125,18	164,20	151,10	48,77	93,69	288,44	68,6

Augmentation des recettes (+) 19%

Source: Banque Centrale de la République de Madagascar - Direction des Etudes

Ce tableau montre que le tourisme est une force économique et une réalité qui a suscité l'intérêt des états en tant qu'instrument pour atteindre des objectifs culturels, sociaux, éducatifs et même politiques. Tel est le cas pour l'investissement : en effet le tourisme est devenu un secteur qui attire de plus en plus d'investisseurs. La création d'entreprises hôtelières et touristiques et l'extension d'accueil ont améliorées le niveau des investissements. Mais il y a aussi les politiques de promotion des investissements à Madagascar qui a facilité leur accès.

En outre ce secteur est aussi une source directe de devise grâce aux ventes de titres de transports, de l'argent généré par les entreprises de voyage, les hôtels, les échanges commerciaux ou encore les transferts d'argent. D'ailleurs en 2004, le secteur a rapporté près de 1,4 milliard de FMG à la Grande Ile (soit 280 millions d'Ariary). Compte tenu de

l'importance du secteur, il est logique que le gouvernement malgache s'emploie à en faire un des piliers de son économie.

Il est à noter que le tourisme figure depuis des années parmi les trois premiers produits d'exportation avec les vanilles, le café ou les crevettes.

La contribution du secteur touristique à l'économie malgache ne se limite pas à l'apport en devise : d'une part, le tourisme permet la création de valeur ajoutée et d'autre part, les emplois générés par le développement du secteur du tourisme ne doivent pas être négligés dans le contexte où le sous-emploi domine.

Tableau 3 : Evolution des emplois directs générés par le secteur (cumul)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Hôtels et/ou Rest.	12 640	13 628	14 010	14 031	14 809	15 906	(+) 971
EVPT	2 934	3 231	3 554	3 563	3 781	3 939	(+) 351
TOTAL	15 574	16 859	17 564	17 594	18 590	19 845	21 167

Emplois créés (+) 1 322

Source: Ministère de la Culture et du Tourisme

Etant créatrice d'emploi, les entreprises touristiques contribuent à la lutte contre le chômage. L'accès aux emplois est le meilleur moyen de faire diminuer la pauvreté.

En effet, on constate une importante augmentation du nombre d'emplois créés par le secteur du tourisme tel que dans le domaine de la restauration, de l'hôtellerie que pour les agences de voyages. Le tableau ci-dessus montre bien cette évolution des emplois cumulés par les industries touristiques.

4- Différents types de tourisme

Initialement rattaché uniquement aux loisirs, le tourisme englobe désormais également l'ensemble des activités économiques auxquelles la personne fait appel lors d'un déplacement inhabituel tels que les transports, l'hôtel, le restaurant et tant d'autres activités économiques.

Il en résulte différents types de tourisms. On peut citer :

- *Le tourisme à intérêt spécial* qui consiste à visiter un pays avec une intention précise d'activité que ce soit nature, culture ou sports.

- *Le tourisme soleil et plage* qui se concentre surtout sur les Îles telles que les Îles de Nosy Be et de Sainte Marie et le long de la côte sud-ouest autour de Toliara.
- *Le tourisme national* consistant aux résidents de chaque pays à voyager à l'intérieur de leur pays à des fins de vacances
- *Le tourisme d'affaires* au cours desquels les touristes établissent des relations commerciales qui sont généralement axés sur les secteurs de l'agriculture, de la pêche, des mines et du commerce. Ce sont surtout les organisations internationales telles que la Banque mondiale ou le WWF et tous les organismes bilatéraux d'aide qui constituent ces touristes d'affaires.

Généralement, en tant que touriste, ce dernier devra s'intéresser à la culture ou à la nature des lieux qu'il visite pour pouvoir apprécier et mesurer la valeur d'une région.

5- Les conséquences du tourisme

Le tourisme, quel qu'il soit, n'est pas exempt de conséquences. Il peut avoir des impacts sur l'écosystème, sur la disparition de la végétation ou sur une perturbation de la faune ou encore sur le volume de déchets et d'ordures.

La diversité culturelle des régions traversées peut aussi être altérée par les forces économiques, sociales et environnementales associées au tourisme. Ces forces ne sont pas négligeables. Certains exemples d'activités - présentées à tort comme de l'écotourisme - déstructurent et dévalorisent les relations sociales établies, les croyances communautaires, les manifestations symboliques et traditionnels de la vie collective. De plus, la vie se voit perturbée par les fluctuations de cette ressource : la répartition et l'organisation des richesses se voient remaniées au rythme des saisons touristiques.

6- Organisation

Pour promouvoir et réglementer le secteur du Tourisme, différentes institutions, publiques ou privées s'organisent.

a) Les structures publiques :

- Le Comité National pour le Développement Touristique (CNDT), structure interministérielle chargée d'appliquer la politique de développement du tourisme.
- Le Ministère de la Culture et du Tourisme chargé de la conception, de la mise en oeuvre et du suivi de la politique et de la stratégie de développement touristique, représenté au niveau provincial par :
 - Les Directions provinciales du tourisme : représenté à Antananarivo, Diégo Suarez, Tamatave, Majunga, Fianarantsoa et Tuléar
 - Les Délégations régionales du tourisme de : Nosy Be, Morondava, Antsirabe et Fort Dauphin.
- Le Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts chargés de réglementer l'utilisation des ressources naturelles.
- L'ONE chargé de la mise en oeuvre de la politique MECIE (Mise en compatibilité des Investissements à l'Environnement).
- Le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP), réglementant les questions domaniales et foncières.

b) Les structures privées :

- Les associations ou **groupements d'opérateurs privés** regroupés selon la nature de leurs professions ou de leurs produits touristiques : TOP (Tour Opérateurs); AAVM (Agences de voyages); GLVM (Loueurs de voitures); FHORM (Hôteliers et Restaurateurs); GOTO (Organisation professionnelle réunissant quelques membres des différentes professions).
- Les associations et **groupements professionnels** au niveau régional : ASHORT à Antananarivo, ASHOTA Antsirabe, GIFT Fianarantsoa, GITH Région de Tamatave, GOT Sainte Marie, GOTA Diégo Suarez, GIHTN Nosy Be, GIT Mahajanga, GOT Sambava, GOTOM Morondava, AOTT Tuléar, UETT Fort-Dauphin.
- La **Maison du Tourisme** (MTM), initialement créée en tant qu'association privée d'utilité publique, jouant le rôle fédérateur des opérateurs du secteur privé touristique.

- **L'Office National du Tourisme** de Madagascar et les offices régionaux chargés de la promotion des produits touristiques malgaches, la mise en oeuvre des actions de communication et de promotion et l'observation des marchés.
- Le **Comité d'Appui au Développement de l'Ecotourisme** (CADE) regroupant des représentants de toutes les entités impliquées dans le développement de l'Ecotourisme (ministères, opérateurs privés, ONG).

c) Législation du secteur du tourisme

Pour ce qui est des cadres juridiques, différents décrets ont été élaborés pour mieux réglementer les activités touristiques, à savoir :

- Le **Code du Tourisme** qui définit les normes régissant les entreprises, établissements et opérateurs touristiques ainsi que leurs modalités d'application;
- La **loi MECIE** ou Mise en Compatibilité de l'Investissement à l'Environnement qui exige une évaluation environnementale des activités touristiques et la présentation soit d'une Etude d'Impact Environnemental (EIE) approfondie soit un Programme d'Engagement Environnemental (PREE) selon l'envergure et la localisation dans une zone sensible ou non du projet
- Le **décret d'application pour l'accès aux terrains des investisseurs** étrangers et notamment ceux du tourisme qui peuvent en acheter jusqu'à une superficie de 2,5 ha.
- Le **Code des Aires Protégées** régissant toutes activités dans les AP du réseau de l'ANGAP.

7- Principales contraintes

Plusieurs ateliers et études sur le secteur ont été lancés depuis les trois dernières années pour identifier les principales contraintes et proposer des plans d'actions concrètes ou du moins sortir les grandes lignes de stratégie nationale que le pays doit adopter pour développer le Tourisme / Ecotourisme surtout après avoir été rudement meurtri par la crise de 2002. Voici donc les principaux ateliers ou études effectués :

- l'atelier de relance du Tourisme / Ecotourisme organisé par le Ministère du Tourisme et le Programme LDI/USAID en août 2002;
- l'étude sectorielle de la Banque Mondiale sortie en mars 2003;
- l'atelier sur l'Ecotourisme organisé en mars 2003 par le Ministère du Tourisme et le Programme LDI/USAID;
- les rapports progressifs du Groupe Allemand GATO AG pour l'élaboration du Plan Directeur du Tourisme à Madagascar dont la version finale vient de sortir.

Les principales contraintes soulevées par ces ateliers ou études sont les suivantes :

- Blocage au niveau du transport aérien (tarifs excessifs, manque d'organisation, ...)
- Manque d'infrastructures d'accueil suivant les normes internationales ou même locales
- Alourdissement des procédures de création des entreprises écotouristiques et des procédures d'obtention de visas pour les investisseurs étrangers
- Problème de sécurisation foncière (complexité des procédures administratives, occupations coutumières non officialisées, ...)
- Manque de facilités de crédit pour les entreprises touristiques (secteur souvent considéré comme secteur à haut risque)
- Manque de professionnalisme des opérateurs touristiques
- Manque d'établissement de formation reconnu internationalement et problème de concentration dans la Capitale de ceux existants
- Inexistence de politique de marketing de la destination touristique de Madagascar ;
- Absence de normes sur l'Ecotourisme.

a) Recommandations des dernières études

Les contraintes énumérées ci-dessus ont permis de sortir des recommandations stratégiques dont les principales sont les suivantes :

- Libéralisation de l'espace aérien
- Facilitation à l'accès au crédit en créant un système de crédit à taux bonifié et en diversifiant les sources de financement

- Définition des normes et mise en place d'un système d'éco-certification
- Allègement des procédures administratives de création d'entreprise touristique par la création de guichet unique
- Facilitation des procédures foncières
- Proposition d'un nouveau système fiscal favorisant les entreprises écotouristiques (similaire aux zones franches)
- Elaboration d'un plan de renforcement des capacités des opérateurs privés
- Renforcement des institutions de formation en Tourisme mais également en Artisanat et en Langues par la création de partenariat avec les institutions étrangères et l'harmonisation des diplômes
- Décentralisation des formations en Tourisme
- Elaboration d'une stratégie nationale de promotion visant entre autres à améliorer les dispositifs de promotion et à exploiter les outils les plus performants (Internet, foires, éducateurs)

8- Lien avec le milieu naturel

Le tourisme évolue essentiellement en espace ouvert et libre. Il commercialise des biens écologiques publics qui n'ont pas de prix. Toutefois, cette opération suppose des investissements, affectés à l'infrastructure et à la superstructure touristiques, qui doivent être commercialisés avec succès. La protection d'un site ou d'un panorama ne débouche pas sur des résultats économiques directs.

Le tourisme se trouve donc en relation particulièrement étroite avec l'environnement. Relevons à cet égard qu'il constitue en premier lieu un phénomène de la demande. Le voyage et le séjour hors du cadre quotidien conduisent les ménages à consentir des dépenses qui profitent à un grand nombre d'entreprises, de branches et de régions.

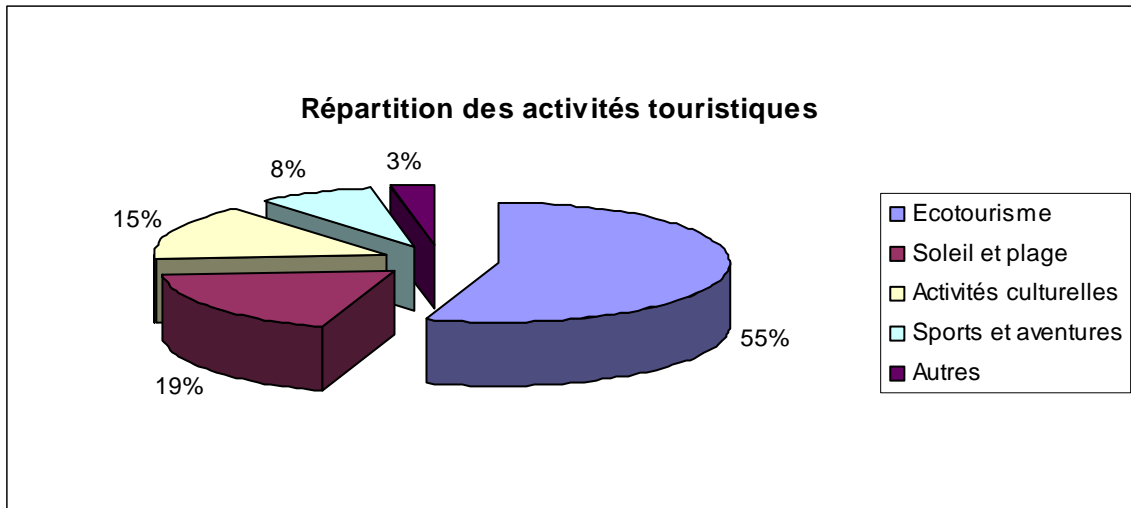


Figure 2 : Répartition des activités touristiques

L'interdépendance étroite entre le tourisme et l'environnement justifie une approche sectorielle de la notion de développement durable. On est exposé, spécialement dans le monde du tourisme, à de nombreux phénomènes indésirables de la civilisation, comme l'exode rurale ou la dégradation des sites. Les visiteurs y sont plus sensibles en période de vacances que dans la vie quotidienne.

Mais il serait erroné de penser que le tourisme soit une cause autonome des atteintes portées à l'environnement. La considération sectorielle se heurte par conséquent à des limites. Le tourisme ne peut pas être tenu pour responsable des problèmes de la pollution dans toute leur ampleur.

A partir des définitions mettant en lumière le développement durable, une variété de principes associés au concept en est sorti. S'inscrivant dans ce courant, les participants au premier Sommet mondial de l'écotourisme, qui s'est tenu à Québec en 2002, ont reconnu que l'écotourisme englobe les principes du tourisme durable en ce qui concerne les impacts de cette activité sur l'économie, la société et l'environnement.

Chapitre 2 : ECOTOURISME

1- Origine de l'écotourisme

L'écotourisme s'est développé dans la foulée du mouvement environnemental qui a pris forme au début des années 1970. L'intérêt grandissant du public pour l'environnement et les voyages orientés vers le plein air, associé avec la croissante insatisfaction envers le tourisme de masse, a montré à l'industrie du tourisme qu'il y avait une place pour l'écotourisme. La compréhension et l'acceptation des principes de conservation et de durabilité par une portion grandissante de la population a aussi participé à l'évolution phénoménale du terme écotourisme.

Le terme « écotourisme » est récent : on estime sa première apparition dans la littérature en 1978, le développement de l'activité elle-même datant d'environ 1990. Le terme apparaît pour la première fois dans la mouvance du développement durable. Il s'agit alors de qualifier un tourisme durable et respectueux de l'environnement. Au début des années 1990, une vision différente se développe : l'écotourisme comme version moderne du tourisme de nature, moins défini par la conservation des ressources et la minimisation des impacts environnementaux que par les types de contacts avec la nature.

Etant donné que le concept d'écotourisme est devenu de plus en plus à la mode et que Madagascar dispose d'un réseau d'aires protégées propice à l'écotourisme, le gouvernement malgache a pris l'initiative, lors du Congrès Mondial des Parcs et des Aires Protégées en 2003 à Durban, et ce avec l'aide du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts et de l'ANGAP, de favoriser encore plus le développement de l'écotourisme à Madagascar dans les prochaines années avec une bonne planification et une implication réelle de tous les acteurs concernés et à l'aide du document cadre « Madagascar Naturellement ».

2- Définitions de l'écotourisme

Il existe aujourd'hui de nombreuses définitions de l'écotourisme, qui explorent les nuances et les combinaisons possibles entre ces deux visions (la conservation des ressources naturelles et la minimisation des impacts environnementaux) :

- *L'Organisation mondiale du Tourisme* permet de concilier ces deux visions, en faisant de l'écotourisme un segment de marché du « tourisme durable ». Ce dernier est défini comme « satisfaisant aux besoins présents des touristes et des régions hôtes, tout en protégeant et en mettant en valeur les opportunités pour le futur. Il conduit à une gestion des ressources qui remplit les besoins économiques, sociaux et esthétiques tout en maintenant l'intégrité culturelle, les processus écologiques essentiels, la diversité biologique et les systèmes qui supportent la vie » (OMT, 1988). Dès lors, le tourisme de nature se définit par l'exploitation touristique d'une ressource naturelle, que cette exploitation ait ou non un caractère durable.

- La définition de l'écotourisme établie en 1991 par *TIES (The International Ecotourism Society)* précise l'écotourisme dans la perspective de l'OMT : « l'écotourisme est une visite responsable dans des environnements naturels où les ressources et le bien-être des populations sont préservés ». Par ailleurs, cette définition est peu précise quant à la nature même de l'activité écotouristique, comme forme particulière de tourisme durable en milieu naturel.

- La définition de *l'IUCN (The World Conservation Union)*, complémentaire de celle du TIES, reprend l'ensemble de ces considérations sous la forme suivante : « L'écotourisme est une visite, responsable au plan de l'environnement, dans des milieux naturels relativement peu perturbés, avec le but d'apprécier la nature (et toute autre dimension culturelle du passé ou du présent), qui fait la promotion de la conservation, qui a un faible impact négatif et qui permet une implication socio-économique des populations locales ».

Bref on définira l'écotourisme comme une activité à petite échelle favorisant l'observation, l'appréciation, l'interprétation, l'éducation et l'étude du milieu naturel, de ses paysages, de sa faune, de sa flore et de ses habitants

3- Les composantes de l'écotourisme

a) Composante éducative

Il convient d'abord de définir trois termes utilisés parfois indistinctement lorsque nous abordons le domaine de l'éducation au sens large: l'apprentissage, l'éducation et l'interprétation.

Contrairement à l'apprentissage, lequel est un processus naturel qui survient tout au long de notre vie, la plupart du temps de façon fortuite, l'éducation implique un processus conscient, planifié, séquentiel et systématique basé sur des objectifs définis et utilisant des procédures d'apprentissage spécifiques.

b) Composante interprétation

Pour sa part, l'interprétation est une activité éducative qui vise à comprendre le monde et les relations entre ses différents éléments par l'utilisation d'objets originaux, l'expérience pratique et l'utilisation de matériel illustré, plutôt que de communiquer simplement de l'information factuelle. Quoique presque tout tourisme axé sur la nature implique un certain degré d'apprentissage, c'est l'éducation et l'interprétation qui servent d'éléments clés et de caractéristiques à l'écotourisme.

Certains écotouristes négligent toute forme d'interprétation, préférant simplement observer et s'imprégner de l'environnement naturel à leur façon. Dans de tels cas, la composante éducative peut être si subjective au point de se soustraire à toute forme de mesure, et est probablement mieux décrite comme une expérience appréciative plutôt qu'éducative.

Alors si nous voulons pouvoir distinguer l'écotourisme du tourisme axé sur la nature sur la base de l'expérience éducative, il faudra encore une fois éclaircir ce que cette dimension véhicule.

4- Différence entre l'écotourisme et les autres formes de tourisme

Il ne faut pas oublier que l'écotourisme est d'abord et avant tout une forme de tourisme et qu'en ce sens, il convient de le situer plus précisément par rapport aux autres formes de tourisme auxquels il est souvent confondu, soit principalement le tourisme en lui-même, le tourisme axé sur la nature, le tourisme d'aventure et le tourisme culturel.

a) Ecotourisme et tourisme

L'écotourisme est un concept avec des caractéristiques différentes de celui du tourisme. On peut résumer la différence qu'il y a entre l'écotourisme et le tourisme dans le tableau ci-dessous :

TYPES	TOURISME	ECOTOURISME
Principes	Suit la loi du marché	Conservation et valorisation de l'environnement
Services	Standing international	Qualité de service en valorisant le savoir faire local
Infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> - D'origine diverse - Souci de rentabilité 	Matériaux locaux
Retombés économiques	Promoteurs touristiques	Promoteurs touristiques et communauté locale
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Attirer le maximum possible de clients - Viser le maximum de profit - Maximisation du plaisir - Consommation du produit 	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir une limite d'utilisation acceptable - Prendre en compte la nature et les affaires - Autosatisfaction/bien-être - Appréciation du produit - Enrichissement culturel

Tableau 4 : Différence entre tourisme et écotourisme

b) *Ecotourisme et le tourisme axé sur la nature*

Le tourisme axé sur la nature se trouve être une forme plus générale de tourisme à l'intérieur de laquelle on peut retrouver, par exemple, le tourisme d'aventure ou le tourisme axé sur la chasse ou la pêche. Cette forme de tourisme ne nécessite pas de répondre à des critères de durabilité.

L'écotourisme est ainsi vu comme une portion du tourisme axé sur la nature et la relation entre les deux peut être représentée de la façon suivante :



Figure 3 : Lien entre tourisme axé sur la nature et écotourisme

L'OMT donne deux niveaux de définition :

i. *Tourisme de nature* : forme de tourisme dans laquelle la motivation principale est l'observation et l'appréciation de la nature. Ce type de tourisme se réfère à toute activité touristique et sportive basée dans un endroit naturel tel que les randonnées, le VTT ou l'escalade de montagne

ii. *Ecotourisme* : forme de tourisme qui regroupe les caractéristiques suivantes :

1. Il rassemble toutes les formes de tourisme axées sur la nature et dans lesquelles la principale motivation du tourisme est d'observer et d'apprécier la nature ainsi que les cultures traditionnelles qui règnent dans les zones naturelles.

2. Il comporte une part d'éducation et d'interprétation.

3. Il est généralement organisé, mais pas uniquement, pour des groupes restreints par de petites entreprises locales spécialisées. On trouve aussi des opérateurs étrangers de dimensions variables qui organisent, gèrent ou commercialisent des circuits écotouristiques, habituellement pour de petits groupes.

4. L'écotourisme s'accompagne de retombées négatives limitées sur l'environnement naturel et socioculturel.

5. Il favorise la protection des zones naturelles :

- en procurant des avantages économiques aux communautés d'accueil, aux organismes et aux administrations qui veillent à la préservation des zones naturelles ;
- en créant des emplois et des sources de revenus pour les populations locales ;
- en faisant davantage prendre conscience aux habitants du pays, comme aux touristes, de la nécessité de préserver le capital naturel et culturel.

c) *Écotourisme et tourisme d'aventure*

L'écotourisme se distingue alors du *tourisme d'aventure*, qui se déroule aussi dans un milieu naturel, mais est plutôt associé à un certain danger, lié aux conditions physiques de déplacement ou à des risques inhérents au milieu. Le tourisme d'aventure revêt différentes formes, allant de l'aventure extrême à l'aventure douce. Dans ce dernier cas, le risque est réduit, mais il subsiste un parfum d'aventure lié au fait que l'expérience sort de l'ordinaire du client.

La compatibilité entre l'écotourisme et le tourisme d'aventure n'est donc pas systématique.

Par ailleurs, l'écotourisme peut offrir au client une expérience complémentaire, de type tourisme rural ou tourisme culturel, particulièrement si les rapports de la ruralité ou du patrimoine au milieu naturel peuvent être établis. Dans sa dimension culturelle propre, l'écotourisme est plutôt centré sur les habitants des milieux naturels. Par définition, le tourisme rural et le tourisme culturel ne se pratiquent pas dans des milieux entièrement naturels

Pour être considéré comme du tourisme d'aventure, une activité ou un produit se doit d'incorporer trois éléments (Weaver, 2001) :

- Un élément de risque;
- Un haut niveau d'effort physique;
- Un besoin pour le touriste de posséder des habiletés spécialisées pour participer de façon sécuritaire à l'activité.

Pour Lequin (2001) :

" Le *tourisme d'aventure* correspond généralement à une activité de plein air qui se pratique dans des zones naturelles peu développées où la nature sert de support, mais ne constitue pas un objectif en soi, contrairement à l'*écotourisme*. Il existe ainsi une différence d'attitude fondamentale entre l'observation de la nature, comme c'est le cas pour l'*écotourisme*, et la conquête de celle-ci, dans le cas du *tourisme d'aventure*. En somme, ces deux formes de tourisme recherchent un environnement de qualité mais pour des motifs différents : l'une pour observer la nature et l'autre pour la conquérir ".

d) *Écotourisme et tourisme culturel*

Bien que l'*écotourisme* comporte généralement une composante culturelle, il n'est pas pour autant synonyme de *tourisme culturel*. Alors que ce dernier met l'emphase sur la composante culturelle, dans l'*écotourisme*, cet élément est la plupart du temps secondaire (Weaver, 2001). De plus, comme on le devine assez bien, l'expérience du *tourisme culturel* ne repose pas nécessairement sur le milieu naturel (la tournée des musées par exemple). Considérant que *tourisme d'aventure* et *tourisme culturel* peuvent parfois s'entremêlés, comme c'est parfois le cas, par exemple, lors d'une activité de chasse en milieu naturel où les techniques traditionnelles sont partagées avec les touristes, nous pouvons illustrer leur relation avec l'*écotourisme* de la façon suivante :

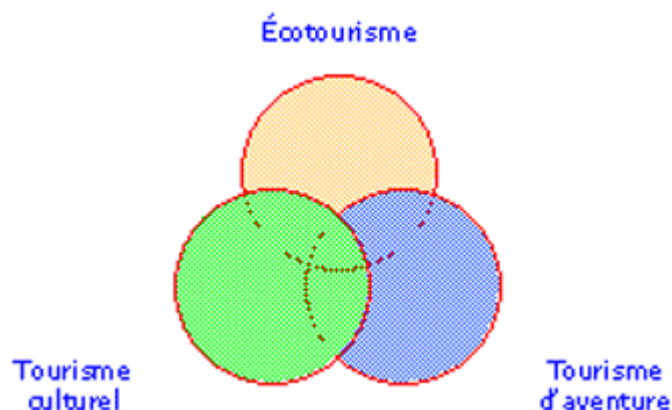


Figure 4 : Relation entre écotourisme, tourisme culturel et tourisme d'aventure

Alors que le tourisme axé sur la nature et le tourisme d'aventure sont plutôt définis sur la base des activités récréatives des touristes, l'*écotourisme* est défini aussi, sinon plus, par les bénéfices qu'il est susceptible d'apporter, tant à la conservation qu'aux communautés locales.

5- Caractéristiques de l'écotourisme

S'inscrivant dans le courant du développement durable, les participants au premier Sommet mondial de l'écotourisme, qui s'est tenu à Québec en 2002, ont reconnu que l'écotourisme englobe les principes du tourisme durable en ce qui concerne les impacts de cette activité sur l'économie, la société et l'environnement et qu'en outre, il comprend les principes particuliers suivants qui le distinguent de la notion plus large de tourisme durable (Organisation mondiale du tourisme (OMT) et Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), 2002) :

- l'écotourisme contribue activement à la protection du patrimoine naturel et culturel;
- l'écotourisme inclut les communautés locales et autochtones dans sa planification, son développement et son exploitation et contribue à leur bien-être;
- l'écotourisme propose aux visiteurs une interprétation du patrimoine naturel et culturel;
- l'écotourisme se prête mieux à la pratique du voyage individuel ainsi qu'aux voyages organisés pour de petits groupes.

De façon plus concise, ces principes nous amène à considérer trois caractéristiques qui constituent l'essence même du concept d'écotourisme :

- Un tourisme axé sur la nature;
- Une composante éducative;
- Un besoin de durabilité.

Tel est le cas du projet de l'ONG FANAMBY qui opère à Daraina, Menabe et Anjozorobe dont le but est de conserver les habitats rares et menacés, mais également de faciliter le développement de l'économie locale. Une des formes de valorisation des habitats et de la biodiversité mais aussi des pratiques agricoles et des modes de vie des communautés rurales, est le développement de l'Écotourisme aux bénéfices des hommes et des femmes riverains. L'objectif de l'ONG Fanamby est de sécuriser les habitats uniques et la biodiversité de ces sites d'intervention par la mise en place d'aires protégées suivant un processus dynamique de concertation avec les acteurs et bénéficiaires locaux et en conformité aux politiques nationales.

Pour que l'écotourisme puisse se faire, il faut considérer trois éléments liés à l'écotourisme:

- l'expérience qui va varier dans sa dépendance à la nature, l'intensité de l'interaction, le contexte social et la durée.
- Le style est associé par exemple à l'infrastructure nécessaire, à la taille et à la composition du groupe ou à la durée de la visite.
- Le lieu varie en termes d'accessibilité, de fragilité ou de nature.

6- Les lieux privilégiés par l'écotourisme

En considérant la protection de l'environnement naturel, les aires protégées deviennent des lieux privilégiés pour l'écotourisme, lesquelles dépendent en grande partie des ressources naturelles. Madagascar dispose actuellement de 48 Aires Protégées d'une superficie totale de 1.200.000 ha. On peut citer quelques une des aires protégées gérées par l'ANGAP comme celle d'Andasibe, de Zahamena ou de Mangerivola.

Par contre, la rareté de ces espaces, leur caractère exceptionnel et le besoin des marchés pour des produits de plus en plus exclusifs et pour des milieux naturels intacts commandent une grande vigilance dans leur exploitation. C'est pourquoi l'écotourisme peut faire profiter les aires protégées de trois façons :

- en générant de l'argent pour gérer et protéger les habitats naturels et les espèces,
- en donnant la chance aux communautés locales de faire des gains économiques grâce aux aires protégées et
- en offrant un moyen par lequel l'intérêt des gens pour la conservation peut être accru.

De plus en plus, l'écotourisme est perçu comme la meilleure façon de concevoir le tourisme dans ces lieux souvent fragiles et sensibles aux perturbations humaines. L'écotourisme est ainsi vu comme un outil acceptable pour financer leurs activités de base, soit la recherche et la conservation des éléments naturels constituant l'environnement.

La pratique de l'écotourisme n'est pas strictement limitée à ces aires protégées publiques. Il y a aussi par exemple :

- autour des lacs (celui de Mantasoa, ou Tritriva), des rivières et sur les littoraux côtiers (5 000 Km de côte à Madagascar) ;

- dans les diverses régions montagneuses possédant des potentialités de développement du tourisme sportif (les Tsingy du Bemaraha), des randonnées, des pistes de trekking ;

- autour des sites et patrimoines culturels et cultuels (tel que le Rova d'Ambohimanga ou celui d'Antsahadinta ou encore d'Ambohidratrimo)

Dans la mesure où les principes susmentionnés sont respectés, l'écotourisme devrait pouvoir se pratiquer partout où l'on retrouve un milieu naturel adéquat et capable de supporter la pression des visiteurs. L'avantage des aires protégées est que leur organisation souvent bien structurée facilite la gestion des activités touristiques, limitant les effets négatifs éventuels sur l'environnement naturel et socioculturel.

7- Les impacts de l'écotourisme

De par ses caractéristiques propres, l'écotourisme devrait s'accompagner de retombées positives sur l'environnement naturel et socioculturel. Dans ces conditions, la mesure des coûts et des avantages économiques, écologiques et sociaux de l'écotourisme est différente de celle du tourisme traditionnel ou de masse. Les ratios habituels, notamment en terme de rentabilité économique, doivent pouvoir être appréciés dans un contexte différent qui évalue les retombées de l'activité de l'écotourisme non seulement en terme de rentabilité financière mais en terme d'impact sur le revenu, l'activité et les conditions sociales des populations locales.

a) Impacts environnementaux

Le tourisme est souvent perçu comme responsable de la dégradation du milieu naturel, du moins en partie. La mesure des coûts et avantages écologiques des projets touristiques constitue ainsi un des enjeux majeurs de l'écotourisme. En effet, l'écotourisme représente une des rares formes de développement touristique qui, sous certaines conditions, peut

favoriser la protection des zones naturelles grâce aux programmes de conservation qu'il suscite et qu'il peut financer notamment dans les A.P avec l'aide des différents intervenant tels que les communautés locales, les ONG's ou encore les associations comme l'ANGAP.

Il serait beaucoup trop fastidieux de nommer et de décrire tous les effets négatifs pouvant être causés par l'écotourisme. Mais à titre d'exemple une série d'impacts environnementaux négatifs causés par le tourisme lors de leur visite dans les aires protégées : développement abusif non règlementé, activités récréatives non contrôlées, perturbation de la faune, pollution, érosion. Cependant, ce qui est intéressant à noter, c'est que ces effets sont plus sérieux pour l'écotourisme que pour d'autres formes de tourisme, car celui-ci est très dépendant de la qualité de l'environnement.

b) Impacts économiques

Il serait irréaliste de croire que l'écotourisme puisse donner une vigueur nouvelle à l'économie d'un pays en difficulté. Cependant, nous pouvons reconnaître le fort potentiel de cette activité à améliorer l'économie locale. Parmi les bénéfices de l'industrie écotouristique, la création d'emploi pour les gens des communautés est souvent mentionnée et sert généralement d'indicateur de base. Cependant, bien que souvent des emplois soient effectivement créés, se sont la plupart du temps des emplois secondaires, sous payés et saisonniers.

Dans tout projet écotouristique, les retombées économiques peuvent avoir une importance toute particulière pour les populations locales. Toutefois, les exemples montrent que ces avantages ne prennent de la consistance qu'après de nombreuses années. Des études de cas démontrent par ailleurs qu'à court terme les recettes de l'écotourisme sont modestes et ne suffisent pas à financer la protection de l'environnement voulue pour conférer une haute qualité aux produits écotouristiques. Elles révèlent en outre qu'il est très difficile d'assurer la répartition des avantages financiers entre les intervenants du secteur privé et du secteur public. De plus, bien que l'écotourisme ait un fort potentiel à générer des bénéfices économiques, une grande proportion de cet argent est plus souvent qu'autrement dépensée au lieu d'origine des touristes (pour les billets d'avion par exemple). Ainsi, les impacts économiques de l'écotourisme ne sont pas toujours substantiels et peuvent même ne pas être positifs du tout.

Il ne faut pas oublier que la contribution de l'écotourisme à l'économie locale ne dépend pas uniquement de l'argent qui entre dans la région mais aussi et surtout de la part de cet argent qui va demeurer sur place. Les fuites de capitaux sont monnaie courante dans les projets de développement touristique et une des meilleures façons d'éviter la chose serait, encore une fois, d'impliquer les communautés à toutes les étapes.

c) *Impacts socioculturels*

Les impacts socioculturels sont souvent plus difficiles à identifier et à quantifier que ceux des deux autres domaines.

" *Les impacts sociaux et culturels du tourisme sont les façons par lesquelles le tourisme contribue aux changements dans les systèmes de valeur, les comportements individuels, les relations familiales, les modes de vie collectifs, le niveau de sécurité, la conduite morale, les expressions créatives, les cérémonies traditionnelles et l'organisation des communautés* ". Selon Fox (1977) cité dans Mathieson et Wall (1982)

L'analyse des impacts socioculturels de l'écotourisme implique donc l'analyse de trois éléments principaux, soient :

- *l'écotouriste*, particulièrement sa demande pour des services, son attitude, ses attentes et ses activités,
- *la communauté hôte*, spécialement son rôle et son attitude face aux services requis par les touristes et ses inquiétudes concernant les impacts des visiteurs sur leurs modes de vie traditionnels,
- *la relation entre l'écotouriste et la communauté hôte*, cette relation étant par ailleurs transitoire, limitée dans le temps et l'espace, souvent dépourvue de spontanéité et inégale

Un des impacts les plus néfastes que la présence des touristes peut avoir sur les communautés locales est sans contredit la commercialisation des rites culturels traditionnels, comme l'observation des cérémonies religieuses. C'est ce qu'on appelle l'"effet de jardin zoologique", parce qu'il n'y a aucune interaction entre les visiteurs et les visités.

En bref, les différents impacts de l'écotourisme se résument dans le tableau des coûts et bénéfices de l'écotourisme de Sarrasin suivant :

Effets sur l'environnement	
<p>Avantages directs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stimule la protection de l'environnement (A.P.) tant de façon formelle qu'informelle • Encourage la restauration et la conservation des habitats modifiés • Permet la participation active des écotouristes à la mise en valeur de l'habitat (dons, maintien de l'ordre, entretien...) <p>Avantages indirects</p> <ul style="list-style-type: none"> • La présence de l'écotourisme favorise un engagement accru vers un environnement sain • Des espaces protégés par l'écotourisme génèrent divers avantages environnementaux 	<p>Coûts directs</p> <p>Danger que la capacité de charge de l'environnement soit dépassée accidentellement dû :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au rythme de croissance rapide • Aux difficultés à identifier, à mesurer et à contrôler les effets sur une longue période • A la croyance que le tourisme est porteur de perturbation <p>Coûts indirects</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les régions fragiles peuvent être à des formes de tourisme moins envahissant (fonction de pionnier) • Peut avoir une tendance à donner une valeur financière à la nature selon son attractivité
Effets économiques	
<p>Avantages directs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Revenus directs des écotouristes • Création d'emplois directs • Fort potentialité de liens avec d'autres secteurs de l'économie locale • Stimulation de l'économie périphérique <p>Avantages indirects</p> <ul style="list-style-type: none"> • Revenus indirects des écotouristes • Propension des écotouristes à fréquenter des attractions culturelles et patrimoniales comme « compléments » • Avantages économiques d'une utilisation durable des aires protégées (industrie pharmaceutique, recherche) et des phénomènes naturels 	<p>Coûts directs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coût de démarrage (acquisition de terrain, établissement d'aires protégées, superstructures, infrastructures) • Dépenses permanentes (entretien des infrastructures, promotion, salaires) <p>Coûts indirects</p> <ul style="list-style-type: none"> • Incertitude des revenus due à la nature in situ de la consommation • Perte de revenus en raison des importations de la participation d'étrangers ou de non locaux... • Coût de substitution • Cultures endommagées par la faune
Effets socioculturels	
<p>Avantages directs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité de l'écotourisme à un large éventail de la population • Éléments esthétiques spirituels des expériences • Favorise la sensibilisation auprès des écotouristes et de la population locale <p>Avantages indirects</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avantages des phénomènes naturels 	<p>Coûts directs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intrusion dans des cultures locales ou des cultures isolées • Imposition d'un système étranger valorisant l'élite • Déplacement des cultures locales par l'établissement des parcs • Erosion du contrôle local (spécialistes Etrangers, immigration de personnes à la recherche d'emploi) <p>Coûts indirects</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ressentiment possible de la population locale • Opposition des touristes à certains aspects de la culture locale (chasse, agriculture itinérante sur brûlis...)

Tableau 5 : Les différents impacts de l'écotourisme

8- Motivations et préférences des écotouristes

Les éléments « être dans un espace naturel » et « voir la vie sauvage » se classent parmi les premières motivations d'un voyage écotouristique. La qualité des paysages, l'environnement préservé et l'existence d'un parc national sont également considérées

comme primordiaux. D'autre part, la composante culturelle apparaît comme indissociable de la découverte de la nature. Ainsi, les éléments « rencontrer les populations locales », « découvrir les usages et les traditions » et « découvrir les produits locaux et la gastronomie » font partie intégrante d'un voyage écotouristique.

Selon les statistiques officielles, le pays émetteur principal à Madagascar est la France qui est suivi de La Réunion. Viennent ensuite les Etats-Unis et le reste du monde représentant plus de 20% des entrées touristiques à Madagascar

Tableau 6 : Répartition des arrivées par pays d'origine

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
France	54%	55%	56%	52%	58%	58%	57%
Réunion	8%	9%	10%	5%	11%	10%	12%
Amérique	5%	4%	4%	5%	3%	4%	5%
Angleterre	3%	3%	3%	4%	2%	3%	2%
Suisse	2%	2%	2%	4%	2%	2%	2%
Allemagne	4%	4%	4%	5%	3%	4%	3%
Italie	6%	5%	5%	5%	7%	7%	6%
Autres	18%	18%	16%	20%	14%	12%	12%

Source: Ministère de la Culture et du Tourisme

Il est à remarquer que les touristes Français représentent plus de 50% du total des touristes voyageant à Madagascar. Les liens actuels, tant historiques qu'économiques expliquent pourquoi le marché français constitue la source d'entrées touristiques la plus importante pour Madagascar.

La proximité géographique et le lien culturel entre les deux îles sont les raisons des arrivées des Réunionnais en masse.

Tableau 7 : Motifs de visite

	TAUX
Touristes à titre principal	63%
Touristes à titre secondaire	37%

Source: Ministère de la Culture et du Tourisme

Vu le manque de statistiques, il n'est pas possible de dire exactement les différentes raisons qui motivent un séjour à Madagascar.

Tableau 8 : Activités touristiques

	Ecotourisme	Soleil et plage	Activités culturelles	Sports et aventures	Autres
TAUX	55%	19%	15%	8%	3%

Source: Ministère de la Culture et du Tourisme

De façon générale, la demande touristique pour Madagascar est caractérisée pour les loisirs, les visites chez des parents ou amis et un petit nombre de voyages d'affaires. Mais la raison principale est basée sur un tourisme axé sur la nature ou plus précisément l'écotourisme. Ceci confirme l'importance de l'écotourisme pour le développement de Madagascar.

9- Forces et faiblesses de la destination Madagascar

Madagascar est une destination encore peu explorée, car elle réalise une modeste performance aussi bien au niveau mondial (0,01% de part du marché) que sur le marché régional du tourisme. Maurice et La Réunion sont davantage visités, en raison notamment de la qualité de leurs infrastructures d'accueil et de leurs prestations de services.

FORCES	FAIBLESSES
Véritable monde de la nature: faune et flore, abondance De rares espèces endémiques Destination exotique préservée par le tourisme de masse Population accueillante Richesse culturelle Possibilité d'associer tourisme balnéaire et tourisme d'aventure et de découverte en un seul séjour	Accès difficile et coût élevé Cherté du coût du tourisme national régions inaccessibles pendant la saison des pluies insuffisance flagrante des infrastructures et équipements de base mauvais rapport qualité /prix et prix/performance destination long courrier maladies infectieuses insuffisance d'actions promotionnelles / marketing

Tableau 9 : Forces et faiblesses de la destination Madagascar

Madagascar dispose d'un potentiel touristique remarquablement riche: grande superficie, diversité des paysages et du climat, long linéaire côtier (5000 km de plages de sable blanc, blond, rose selon les régions), grande variété et originalité de la flore et de la faune (taux d'endémisme élevé et faune non dangereuse pour l'homme).

PRODUITS PRINCIPAUX	PRODUITS EN DEVELOPPEMENT	AUTRES PRODUITS
Tourisme balnéaire	Tourisme d'affaires	Yachting (à Nosy be)
Ecotourisme (intérêt en faune et flore)	Randonnée, trekking	Surf (Mahambo)
Tourisme de circuits / de découverte	Plongée	Whale watching (Sainte- Marie)
Tourisme de sport aventure	Pêche au gros	Bird watching
	Mini-croisière	Chasse au gibier à plume

Tableau 10 : Les produits touristiques malgache

10-Contraintes et perspectives de l'écotourisme

a) Les contraintes liées à l'écotourisme

Les principales contraintes jusqu'ici soulevées au niveau de l'écotourisme à Madagascar sont les suivantes :

- Madagascar offre de multiples attractions écotouristiques mais elles sont souvent difficiles d'accès du fait de l'état des routes
- Les destinations écotouristiques sont très peu connues par manque de politique nationale et de promotion des sites;
- Plusieurs initiatives privées existent mais rares sont ceux qui se concrétisent par manque de ressources aussi bien matérielles que financières mais également par manque de savoir-faire ;
- Les infrastructures d'accueil jusqu'ici existantes ne répondent pas aux normes internationales ce qui limite la venue des «vrais» écotouristes ;
- Les Aires Protégées sont d'une valeur exceptionnelle mais depuis leur création, il a été impossible d'investir dans ou autour d'elles, et ceci contrairement à tous les autres parcs dans le monde entier.

- Comme l'Écotourisme est encore un contexte tout neuf, force est de constater que très peu de ressources humaines le maîtrisent parfaitement. Les dispositifs de formation actuels ne répondent pas aux critères exigés par ce nouveau type d'activités. Or, des programmes spécifiques doivent être élaborés pour préparer les futurs entrepreneurs tandis que des modules ponctuels doivent être organisés pour les professionnels en vue de renforcer leur capacité.

b) Les perspectives de l'écotourisme

Malgré toutes ces contraintes, l'écotourisme à Madagascar promet un avenir radieux car :

- Il y a une volonté énorme du Gouvernement Malagasy de faire avancer le secteur. Les principales actions qui démontrent cette volonté sont, entre autres :
 - (a) la réhabilitation des infrastructures de base telles que les routes d'accès, les aéroports et les ports
 - (b) l'ouverture aérienne marquée par la venue de nouvelles compagnies aériennes et l'ouverture de nouvelles lignes
 - (c) la création du Guichet Unique pour le Développement des Entreprises (GUIDE) afin de faciliter la création d'entreprise
 - (d) le renforcement des activités d'appuis à la gestion et à la conservation de l'environnement à travers le Programme Environnemental III et notamment la création de nouvelles Aires Protégées.
- Les institutions financières commencent à offrir des crédits beaucoup plus faciles d'accès pour les PME (Petites et Moyennes Entreprises). On note particulièrement le FIEFE (Fonds d'Investissement pour les Entreprises Favorables à l'Environnement) qui est un « revolving fund » confié à quelques banques locales pour aider les entreprises dites favorables à l'environnement telles que celles qui s'investissent dans l'écotourisme.
- Avec le Code des Aires Protégées (COAP), l'ANGAP s'ouvre au partenariat avec le secteur privé pour la gestion des sites potentiels à l'investissement qui se trouvent dans ou autour ces AP (aires de camping, zone de services, etc.)
- Avec l'établissement du document « Madagascar Naturellement » qui met en oeuvre la déclaration du Président de la République Marc RAVALOMANANA à Durban en 2003 pour un système d'Aires Protégées.

Toutefois, ces actions vont sembler être vaines s'il n'y a pas de synergie, de coordination et d'engagement de tous les acteurs concernés par le secteur Tourisme / Ecotourisme.

L'écotourisme plus que tout autre segment touristique exige des solutions et des infrastructures particulières qui reflètent la singularité de chaque destination, de son environnement naturel et de sa culture. Axé sur la nature, sur une composante éducative et sur un besoin de durabilité, il demeure un concept complexe qui inspire de multiples définitions, dont le défi principal consiste à maintenir un équilibre entre utilisation et protection.

Conclusion

Devant satisfaire les besoins de la génération actuelle sans priver les générations futures de la possibilité de satisfaire leurs propres besoins, le développement durable doit être à la fois économique, social et environnemental et devra s'appuyer sur ces trois piliers.

Aujourd'hui le tourisme international est au plan mondial la première source de recettes d'exportations devant l'automobile, la chimie, l'alimentation, l'informatique et le pétrole. Pour de nombreux pays, il est une source indispensable de devises. Face à ce constat, le tourisme durable est souvent perçu par les pays du sud comme un luxe coûteux et ne pouvant procurer que des ressources marginales car il faut consacrer des moyens financiers et humains importants nécessaires pour le réaliser, mais aussi il faut tenir compte des différents éléments de l'environnement et préserver ce dernier.

Comme la société actuelle recherche les rencontres, les moments de partage, de convivialité, de découverte de l'autre, le tourisme durable peut répondre à ces attentes si notre société est capable d'un travail en profondeur et non pas d'une mise en scène artificielle quel que soit l'espace d'accueil (rural, urbain, littoral, montagne) et la région concernée.

Le tourisme durable est donc aujourd'hui le résultat d'une convergence entre la recherche moderne d'une dynamique de développement durable appliquée aux différents secteurs de l'économie, et d'une histoire du tourisme où les acteurs se sont toujours intéressés sur la meilleure façon de préserver ou de mettre en valeur durablement un territoire.

Pour qu'il y ait un réel tourisme durable où chacun y participe, il convient d'expliquer, d'éduquer et de former les différents intervenants et donner ainsi un sens au tourisme et notamment l'écotourisme.

Deux principes liés à la durabilité sont régulièrement mentionnés en écotourisme : l'apport à l'économie locale et le support à la conservation. De ce fait le concept de développement durable qualifie pour chaque acteur concerné un développement respectant simultanément l'efficacité économique, l'équité sociale et le respect de l'environnement. Par conséquent, l'écotourisme s'efforce de proposer une alternative « durable » aux amateurs de grands espaces ou d'« ensauvagement ».

L'écotourisme implique une prise de conscience que cette forme de mise en valeur d'un espace peut contribuer à améliorer la conservation de son patrimoine naturel et culturel ;

peut encourager une meilleure connaissance et un meilleur respect de la nature et des cultures indigènes, et ainsi permettre de comprendre le lien fondamental qui existe entre la biodiversité et la diversité culturelle.

Pour capter le maximum de bénéfice économique de l'écotourisme, il faut déjà augmenter le nombre des visiteurs et accroître par conséquent aussi leur durée de séjour. Pour pouvoir accueillir ces touristes, il est aussi essentiel de disposer des infrastructures d'hébergement, de fournir des guides compétents et d'autres services (comme les événements, les festivités...) permettant d'attirer et de fidéliser les clients. Il faut dans ce sens maximiser l'utilisation des produits locaux.

Ceci sous-entend que si les communautés locales récoltent suffisamment de fruits de l'arbre de l'écotourisme et qu'en outre l'écotourisme participe activement à la conservation du milieu naturel, nous nous dirigeons fort probablement vers la durabilité.

En somme, l'écotourisme a le potentiel d'améliorer l'économie des communautés locales ou d'aider à financer les activités en cours à l'intérieur des aires protégées, mais on se demande toujours jusqu'à quel point cet objectif peut être effectivement atteint.

BIBLIOGRAPHIE

Rapports et Documents :

- ❖ Tableau de bord environnemental : « MADAGASCAR »
Ministère de l'Environnement, Office Nationale pour l'Environnement
Septembre 2002, 112 pages

- ❖ Guide sectoriel pour la réalisation d'une étude d'impact environnemental
Ministère de l'environnement (Office Nationale pour l'Environnement)
Novembre 2000, 33 pages

- ❖ Information générale sur le Tourisme
Ministère du tourisme
Octobre 2003, 40 pages

- ❖ Situation économique au 1^{er} Janvier 2005
INSTAT
Septembre 2005, 79 pages

- ❖ Ministère de la culture et du tourisme
Janvier 2006, 10 pages

- ❖ Madagascar : Terre d'accueil ?
Secrétariat technique de l'ajustement, 46 pages

- ❖ Rapport de synthèse : « le développement stratégique de l'écotourisme »
Madagascar ATW Consultant
Décembre 2003, 105 pages

- ❖ Cours d'économie de l'environnement
De Monsieur Henri RAKOTOBE
Année Universitaire 2004 -2005

Ouvrages :❖ **FAUCHEUX Sylvie et O'CONNOR Martin**

« Pour une compatibilité durable entre environnement et développement »

Centre d'économie, d'éthique pour l'environnement et le développement,

www.c3ed.uvsq.fr

❖ **MALINGREY Philippe**

« Introduction à l'économie de l'environnement »

Edition TEC et DOC, Septembre 2001

93 Pages

❖ **PRADES José A.**

« L'éthique de l'environnement et du développement »

Edition Que sais-je ? Paris PUF, Juin 1995

127 pages

❖ **VERNIER Jean Luc**

« L'environnement »

Edition Que sais-je ? Paris, PUF, 2001

127pages

GLOSSAIRE

Tourisme durable :

Le tourisme durable s'intègre dans *une conception éthique du tourisme*, facteur d'épanouissement individuel, et pouvant favoriser le rapprochement et la paix entre les peuples, créant une conscience respectueuse de la diversité des cultures et des modes de vie. La notion de tourisme durable reprend le triptyque devenu maintenant familier du développement durable tel que devant être supportable à long terme sur le plan écologique, viable sur le plan économique, et équitable sur le plan éthique et social pour les populations locales

Article 1 de la Charte du tourisme durable de l'OMT adoptée en 1995

Développement durable :

« Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures ». *Gro Harlem Brundtland (1987)*

Le développement durable doit satisfaire les besoins de la génération actuelle sans priver les générations futures de la possibilité de satisfaire leurs propres besoins.

Environnement :

Le milieu dans lequel un être vivant fonctionne ; le milieu incluant l'air, l'eau, le sol, les ressources naturelles, la flore, la faune et les êtres humains. Il existe donc des liens entre les composantes du milieu (faune, flore) et les sociétés humaines.

Tourisme :

« *Une action de voyager, de visiter un site pour son plaisir* ». Le Petit Larousse

Nous sommes considérés comme touristes lorsque nous sortons de notre cadre ordinaire pour nous rendre ailleurs, pour nos loisirs, pour faire du sport ou pour affaires et que nous ne restons pas plus d'un an d'affilée à l'endroit choisi.

Ecotourisme :

L'écotourisme est une visite responsable dans des environnements naturels où les ressources et le bien-être des populations sont préservés.

The International Ecotourism Society

L'écotourisme comme une activité à petite échelle favorisant l'observation, l'appréciation, l'interprétation, l'éducation et l'étude du milieu naturel, de ses paysages, de sa faune, de sa flore et de ses habitants

ANNEXES

Annexe 1

Conférences internationales et protocoles

1972

Publication du premier rapport du Club de Rome (rapport Meadows) : "**Halte à la croissance**" qui s'inquiète de l'épuisement des ressources en matières premières. Créé à l'initiative de l'industriel italien Aurelio Peccei, le Club de Rome est un regroupement d'économistes, de scientifiques et de décideurs publics et privés. Association de droit helvétique, il s'est donné pour but l'étude de l'activité de l'humanité envisagée comme un système global à l'échelon mondial pour résoudre les problèmes nationaux. Sa première rencontre eut lieu à Rome en 1968. La Conférence mondiale des Nations Unies sur l'environnement à Stockholm fait émerger la notion d'"écodéveloppement"

1980

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) publie un document : "**Stratégie mondiale de la conservation**" où apparaît pour la première fois la notion de développement durable. Fondée en 1948 à Fontainebleau, l'Union mondiale pour la nature rassemble des Etats, des organismes publics et un large éventail d'organisations non gouvernementales au sein d'une alliance mondiale unique (plus 800 membres dans 125 pays). C'est l'une des rares organisations internationales ouvertes aussi bien aux gouvernements qu'aux ONG

1987

Le rapport Brundtland "**Notre avenir à tous**" du nom de la présidente de la commission mondiale sur l'environnement et le développement fut discuté lors de la 42ème session de l'ONU. Une partie de ce document fondateur est accessible en langue française sur Agora 21

1992

La Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (CNUED) de Rio de Janeiro (juin 1992) est aussi appelée **Sommet de la Terre**. Le plan mondial "**Action 21**" est adopté, il est destiné à être décliné localement en "Agendas 21", des programmes traduisant dans le temps et les faits les principes et visées du développement durable. "Action 21" doit aborder les problèmes urgents d'aujourd'hui et

chercher à préparer le monde aux tâches qui l'attendent au siècle prochain (d'où le nombre 21). Elle doit assurer un suivi efficace de la Conférence de Nations Unies sur l'environnement et le développement (UNCED), contrôler et faire le suivi de la mise en oeuvre des accords du Sommet de la Terre tant au niveau local, national, régional qu'international

1997

La conférence de Kyoto élabore un protocole autour du **changement climatique**
Les pays développés se donnent comme objectif une réduction de 5,2% des émissions de gaz à effet de serre en 2008-2012 (par rapport au niveau de 1990)

1999

Le Traité d'Amsterdam (mai 99) renforce l'importance de la politique de l'environnement dans l'Union européenne par la prise en compte du principe de développement durable

2002

Sommet mondial du développement durable à Johannesburg.

2003

Congrès Mondial des Aires Protégées (Durban, Afrique du Sud) au cours duquel le Président Marc RAVALOMANANA a fait une déclaration sur les systèmes d'aires protégées.

Les grands objectifs d'un système d'aires protégées pour Madagascar :

- Conserver l'ensemble de la biodiversité unique de Madagascar (écosystèmes, espèces, variabilité génétique)
- Conserver le patrimoine culturel malagasy
- Maintenir les services écologiques et l'utilisation durable des ressources naturelles pour la réduction de la pauvreté et le développement durable

2004

Conférence de la Convention sur la Diversité Biologique (Kuala Lumpur, Malésie), qui a développé le premier Programme de Travail sur les Aires Protégées de la CDB (Convention sur la Diversité Biologique)

Annexe 2

Principaux impacts sur l'environnement

Composante du milieu	IMPACTS PROBABLES
MILIEU PHYSIQUE	
AIR	Dégradation de la qualité de "air. Perturbation de l'ambiance sonore par l'augmentation des niveaux de bruit ambiant. Augmentation de la quantité de poussières constituant une nuisance pour le bien-être de la population. Perturbation des conditions microclimatiques dans les zones de forte biodiversité.
SOL	Perte des sols de surface. Erosion et perturbation des sols. Sédimentation et augmentation de la turbidité des eaux. Modification de la topographie et du drainage. Accélération des processus d'érosion sur les pentes. Erosion côtière et éolienne, et perturbation de l'équilibre naturel des plages et dunes. Risques de glissements de terrain et accumulation de boues dans les bas-fonds ou les vallées fluviales. Surexploitation des sols. Augmentation de la compacité du sol. Pollution du sol par des contaminants chimiques ou bactériologiques.
EAU	Modification des régimes hydrologiques et hydriques des cours d'eau. Modification de l'écoulement des eaux de surface et souterraines. Modification des processus naturels d'apports et de transport des sédiments dans les plans d'eau. Assèchement des sources et baisse de la nappe phréatique. Accroissement de la turbidité des cours d'eau. Modification de la quantité et de la qualité des eaux destinées aux différents usages. Contamination et pollution des nappes phréatiques, des eaux de surface et des sources d'alimentation en eau potable; pollution marine par les embarcations à moteur. Modification des apports d'eau douce dans les milieux saumâtres et incidences sur la flore et la faune. Abaissement et salinisation de la nappe phréatique. Modification des courants côtiers et renforcement de l'érosion des plages.
MILIEU BIOLOGIQUE	
ECOSYSTEMES	Modification possible des écosystèmes naturels et de leurs équilibres, modification de la chaîne trophique. Modification ou disparition d'écosystèmes rares et de ses ressources associées: baisse de la biodiversité et notamment disparition de la flore (souvent endémique) et de la faune terrestre, aquatique et marine. Disparition ou modification d'habitats fa uniques importants (zones de refuge, de reproduction, d'alimentation, etc.)... Accroissement des défrichements, de l'évacuation illicite des produits forestiers, de la destruction d'habitats, et risque d'érosion favorisés parle ouverture de pistes ou création de trouées dans la forêt. Assèchement des zones humides entraînant une perte de la biodiversité. Perturbation des fonctions écologiques des milieux marins et côtiers par suite de surexploitation d'organismes vivants, ou perturbations liées aux activités récréatives et touristiques (dommages aux récifs coralliens). Eutrophisation des eaux littorales et côtières, et prolifération de communautés d'espèces utiles ou nuisibles, selon le cas. Dispersion possible de contaminant et d'éléments toxiques par suite d'accumulation de déchets solides ou de déversement d'effluents liquides dans le milieu naturel.
FLORE	Pertes ou modification de la couverture végétale. Modification de la composition des communautés végétales. Modification de processus biologiques, écologiques ou physiologiques. Diminution de la biodiversité floristique du milieu naturel. Disparition d'espèces végétales endémiques, rares ou menacées d'extinction. Introduction de nouvelles espèces, maladies ou de ravageurs pour lesquels les espèces autochtones ne sont pas résistantes. Surexploitation des ressources végétales (bois de construction, bois de feu etc.
FAUNE	Disparition d'espèces locales et remplacement par des espèces plus prolifiques ou indésirables. Diminution de la biodiversité faunique et dégradation du patrimoine génétique. Disparition d'espèces animales endémiques, rares ou menacées d'extinction. Changement du comportement naturel des animaux (conditions d'alimentation, de reproduction, de migration, etc.). Augmentation du prélèvement d'espèces fauniques, lié à une accessibilité accrue à de nouveaux territoires pour la population locale et les touristes. Diminution de la faune terrestre, aquatique et marine dans les sites naturels ou les parcs nationaux, par suite de dérangement ou perturbation.. Perte de la productivité des communautés piscicoles des cours d'eau ou eaux marines par contamination.

(Suite)

Composante du milieu	IMPACTS PROBABLES
MILIEU HUMAIN	
SOCIAL	<p>Afflux de population non contrôlé et migrations spontanées de populations, attirées par les équipements réalisés par le projet ou les avantages pouvant être tirés des actions du projet.</p> <p>Déplacement de population et abandon de certains villages.</p> <p>Saturation des infrastructures et services sociaux (logements, services d'éducation et de santé).</p> <p>Développement urbain ou rural induit par l'ouverture du territoire, par la mise en place des infrastructures du projet et de ses activités connexes.</p> <p>Effets sur l'organisation sociale (structure familiale, organisation communautaire, structure du pouvoir traditionnel ou politique, etc.).</p> <p>Transformation des habitudes de vie et de consommation de la population autochtone par suite de la confrontation avec le standard de vie des touristes.</p> <p>Ressentiments et agressions à l'égard des touristes (hausse des phénomènes de mendicité, criminalité, vol).</p> <p>Augmentation des risques de transmission de maladies.</p> <p>Aggravation du proxénétisme, de la prostitution, de l'alcoolisme, de la toxicomanie et augmentation des risques sanitaires.</p> <p>Nuisances causées par les travaux de construction et/ou d'exploitation: augmentation des bruits et des poussières.</p> <p>Risques sanitaires et maladies induites par la contamination de l'environnement.</p>
ECONOMIE ET SYSTEME DE PRODUCTION	<p>Retombées économiques et augmentation des revenus.</p> <p>Modification des échanges commerciaux.</p> <p>Modification de l'économie traditionnelle, de la pêche, de l'élevage et apparition de l'économie de marché et de l'emploi salarié saisonnier.</p> <p>Augmentation potentielle du niveau général des prix (produits alimentaires de base, sous l'effet de la demande touristique).</p> <p>Modification de la disponibilité des biens et services.</p> <p>Abandon des activités d'agriculture par les exploitants locaux au profit des activités du secteur tertiaire, ayant pour effet de réduire l'approvisionnement de la population locale et des touristes en produits agricoles.</p> <p>Arrivée de nouveaux commerçants, d'artisans et de demandeurs d'emploi qui peuvent entrer en concurrence avec la population locale et renforcer les déséquilibres régionaux.</p> <p>Diminution ou perte de ressources sylvicoles en bois de service et de feu et de ressources utilisées à des fins de subsistance par les populations.</p> <p>Augmentation des pressions exercées sur les zones agricoles ou les zones de pêche.</p> <p>Amélioration des réseaux de télécommunication.</p>
CULTUREL	<p>Modification des coutumes, des traditions et du style de vie.</p> <p>Altération et destruction des sites traditionnels, culturels, religieux ou archéologiques.</p> <p>Commercialisation des fêtes et cérémonies traditionnelles des groupes ethniques comme attraction touristique, d'où perte de leurs valeurs fondamentales et de la dignité des populations locales.</p> <p>Altération et effets sur la qualité des paysages et les points d'intérêt visuel des zones perturbées par l'exploitation touristique.</p>
SPATIAL	<p>Modification du parcellaire, du foncier et conflits potentiels.</p> <p>Conflits dans les modes d'utilisation des terres et des eaux entre les nouveaux migrants et les utilisateurs traditionnels de l'espace.</p> <p>Augmentation des prix fonciers</p> <p>Construction d'infrastructures d'habitation inadaptées aux conditions climatiques et/ou aux traditions.</p> <p>Perte de surfaces agricoles ou destinées à d'autres usages, par la construction des infrastructures touristiques.</p> <p>Amélioration de l'accès à de nouveaux territoires.</p> <p>Modification des axes de circulation et réorganisation consécutive des déplacements.</p> <p>Domages causés aux infrastructures routières pendant la période de construction et d'exploitation.</p> <p>Limitation d'accès à des sites traditionnels de chasse, de pêche, de cueillette ou de sources d'énergie.</p> <p>Restriction aux droits de passage des populations locales par l'aménagement de terrains, plages privées, etc.</p>

Annexe 3

Liste indicative des mesures d'atténuation des impacts négatifs

Milieu récepteur	IMPACT	MESURES D'ATTENUATION
MILIEU PHYSIQUE		
AIR	Altération de la qualité de l'air (suite à émission de poussières, fumées, Rejets toxiques et Nuisances sonores).	<p>Utiliser des procédés et techniques qui minimisent les rejets atmosphériques.</p> <p>Mettre en place des dispositifs antipollution et antibruit ou d'abat poussière.</p> <p>Maintenir les véhicules de transport, les appareils électroménagers, les engins et la machinerie en bon état de fonctionnement afin de minimiser les émissions gazeuses et les bruits.</p> <p>Limiter les activités à certaines heures de la journée pour ne pas déranger les populations.</p> <p>Ne pas réaliser des travaux bruyants en dehors des heures normales de travail.</p> <p>Prévoir les itinéraires de transport par des engins lourds à l'écart des centres de population ou d'habitation.</p>
	Perturbation des Conditions microclimatiques	<p>Aménagement d'espaces verts et de couloirs de verdure avec des espèces adaptées au site (pour éviter le réchauffement de l'environnement immédiat et la modification de la circulation d'air).</p> <p>Dimension et disposition adéquates des bâtiments pour ne pas entraver les systèmes de vents locaux et la circulation de l'air</p>
SOL	Érosion et déstabilisation des sols.	<p>Réhabilitation des espaces déboisés ou dégradés avec des espèces à croissance rapide et/ou fixatrices du sol.</p> <p>Planification des prélèvements de matériaux de construction (sable, graviers, roches, etc.) dans le milieu et utilisation de matériel adapté aux contraintes locales (sol, relief, climat).</p> <p>Restauration des sols perturbés en procédant à des ensemencements ou à des plantations dans les délais les plus courts.</p> <p>Prévoir des aménagements pour la circulation des véhicules et engins chaque fois qu'il y a risque de compactage ou d'altération de la surface.</p> <p>Réhabilitation des espaces déboisés ou dégradés avec des espèces à croissance rapide et/ou fixatrices du sol.</p> <p>Planification des prélèvements de matériaux de construction (sable, graviers, roches, etc.) dans le milieu et utilisation de matériel adapté aux contraintes locales (sol, relief, climat).</p> <p>Restauration des sols perturbés en procédant à des ensemencements ou à des plantations dans les délais les plus courts.</p> <p>Prévoir des aménagements pour la circulation des véhicules et engins chaque fois qu'il y a risque de compactage ou d'altération de la surface.</p>
	Altération de la fertilité des sols	Restauration du sol par restitution des éléments fertilisants ou par l'apport d'intrants dont la gestion doit être sérieusement contrôlée.
	Pollution des sols	<p>Choix et utilisation d'équipements ou de produits chimiques peu polluants.</p> <p>Maintenance des véhicules de transport et de la machinerie en bon état de fonctionnement afin d'éviter les fuites d'huile, de carburant ou de tout autre polluant, gérer de manière adéquate les huiles usées.</p>
EAU	Modification des régimes hydriques et hydrologiques	<p>Etablir un plan global de la gestion de l'eau (utilisation et prélèvements pour les besoins du projet en tenant compte du contexte local et régional, du maintien d'un débit réservé suffisant et du suivi de la nappe aquifère).</p> <p>Prévoir les travaux en milieu aquatique en dehors des périodes de crues ou de fortes pluies.</p>

Modification de l'écoulement des eaux de surface et souterraines	<p>Réduire au minimum la durée des dérivations de cours d'eau. Eviter d'obstruer les cours d'eau, les fossés ou tout autre canal. Enlever tout débris qui peut entraver l'écoulement normal des eaux de surface. Ne pas entraver le drainage des eaux de surface et prévoir des mesures de rétablissement. Prise en compte des plans d'eau dans les études de tracé de nouvelles voies d'accès et de liaison (dans la forêt et autres espaces destinés aux activités touristiques). Maintenir des zones tampon ou ceintures de végétation au pourtour des plans d'eau. Prise en compte des risques de crues et d'inondation dans le choix d'emplacement et la construction des infrastructures.</p>
Réduction de la Disponibilité en eau	<p>Inventaire des ressources en eau et prise en compte des besoins en eau potable (accès aux points d'eau et approvisionnement) et des besoins en pêche. Identification, matérialisation, aménagement et gestion des points d'eau. Création de points d'eau permanents et temporaires, à n'ouvrir, par rotation, qu'en période de soudure. Établir un périmètre de sécurité et une installation de balises ou panneaux pour indiquer les prises d'eau potable. Appuyer la création d'association des usagers de l'eau. Sensibiliser le personnel et les touristes à la nécessité d'économiser l'eau.</p>
Contamination et pollution des eaux	<p>Mettre en place des dispositifs de traitement et de recyclage des eaux usées. Mettre en place des installations d'élimination, de traitement ou de recyclage des déchets. Etablir des procédures d'emploi et d'entreposage des produits chimiques, de combustibles, de carburant et d'huile afin de limiter les risques de pollution et d'accident. Interdire le ravitaillement des véhicules, engins et de la machinerie à proximité des plans d'eau. Utiliser, si possible, de substances chimiques à courte rémanence et peu toxiques ou de produits phytosanitaires biodégradables pour l'entretien des piscines et des espaces verts. Prévoir des mesures appropriées en cas de contamination accidentelle. Sceller les puits et forages avant leur abandon.</p>

(Suite 1)

Milieu récepteur	IMPACT	MESURES D'ATTENUATION
MILIEU BIOLOGIQUE		
ECOSYSTEMES	Modification possible des écosystèmes naturels et de leurs équilibres Disparition d'écosystèmes rares et de ses ressources associées	Inventorier et répertorier à un stade précoce de la préparation du projet les principaux biotopes et espèces associées existants, afin de proposer des mesures permettant d'éviter les interventions dommageables sur le milieu biologique. Identification et protection particulière des milieux représentatifs et des sites vulnérables (zones humides et cours d'eau, récifs coralliens, mangroves et autres écosystèmes marins; aires d'alimentation, de reproduction et migration de la faune). Etablissement de zones de conservation dans des espaces (forestiers, lacustres ou marins) écologiquement importants, en assurant que leur étendue serait suffisante pour abriter la diversité biologique, pour le fonctionnement des processus écologiques et pour préserver leurs valeurs scientifiques, touristiques, socio-économiques et culturelles. Connaissance des potentialités de valorisation économique des ressources. Détermination et respect de la capacité de charges du milieu.
	Baisse de la biodiversité	Contrôle ou interdiction du prélèvement de ressources biologiques (coraux, autres animaux et plantes) selon les critères d'exploitation ou de prises existants, et les conditions de responsabilité pouvant être assumées conjointement par les pouvoirs publics et l'initiateur du projet dans le site. Identifier, localiser et préserver les habitats d'espèces rares et menacées d'extinction. Prendre des mesures pour la protection des habitats aquatiques, zones humides et zones de reproduction (oiseaux nicheurs, visiteurs, migrateurs; amphibiens) et zones de frayères reconnues des poissons. Elaborer un calendrier des activités touristiques qui tient compte des utilisations du territoire (terrestre, aquatique ou marin) par la faune et des périodes sensibles (migration, période de reproduction, couvaisons, etc.) Avoir recours à des méthodes de capture non préjudiciables à l'environnement.
FLORE FAUNE	Pertes et Modifications en quantité et en qualité des habitats et des espèces	Maintenir des corridors permettant la circulation des espèces animales (condition indispensable pour la conservation du patrimoine génétique et maintenir la biodiversité). Prendre des mesures contre les risques d'invasion ou pathologiques pouvant être imposés aux espèces autochtones par l'introduction d'espèces exotiques.
	Pertes de superficies ou modifications de la couverture végétale	Adopter des pratiques de coupe permettant la régénération naturelle des forêts ou bois en laissant un nombre suffisant d'arbres semenciers. Eviter le déboisement et la destruction de la végétation à l'intérieur des sites d'importance écologique et en zones riveraines des plans d'eau.
	Perturbations dues aux trouées dans la végétation et à la création d'infrastructures routières	Choix et planification adéquate du tracé des routes et des pistes avec prise en compte des écosystèmes présents (particuliers ou fragiles) et des plans d'eau. Contrôle de l'accès aux zones d'exploitation touristique pour limiter les risques de coupes illicites ou de défrichements non autorisés dans le site.
	Perturbation ou destruction par les feux des écosystèmes végétaux	Constitution d'un réseau de pare-feu. Mise en place d'un programme de gestion des feux ou de lutte contre les feux. Contrôle de l'utilisation des feux (précoces et tardifs). Mise en défens des sites de valeur.
	Changement du comportement naturel des animaux	Prendre des mesures pour éviter de perturber le comportement des animaux à cause de la présence humaine, par les bruits, les prises de photos avec flash et pour éviter leur accoutumance à recevoir de la nourriture.

(Suite 2)

Milieu récepteur	IMPACT	MESURES D'ATTENUATION
MILIEU HUMAIN		
SOCIAL	Afflux de population non contrôlé	Evaluation de l'évolution du flux de migrants potentiels face à l'attrait exercé par les actions du projet et définition de zones d'accueil.
	Développement de migrations spontanées	Stratégie d'insertion sociale du projet fondée sur la négociation et la participation. Analyse et prise en compte des besoins des populations: disponibilité en matériaux locaux, infrastructures scolaires et sanitaires, capacités d'accueil, terrains agricoles, approvisionnement en eau etc.
	Saturation des infrastructures et services sociaux	Contribuer à la réalisation d'infrastructures sociales (écoles, centres sanitaires, systèmes d'élimination ou de recyclage des déchets) dans le cadre de programmes régionaux/locaux de promotion et de projets de coopération au développement.
	Transformation des habitudes de vie et de consommation de la population autochtone	Ménagement et respect des modes de vie et traditions de la population. Sensibilisation des touristes.
	Augmentation des risques de transmission d'éléments pathogènes	Planifier un plan d'action conjoint du maître d'œuvre du projet et des autorités publiques pour exercer une surveillance sanitaire et une lutte contre les maladies transmissibles. Sensibilisation des touristes.
	Aggravation du proxénétisme, de la prostitution, l'alcoolisme, la toxicomanie	Respect des mesures/lois visant à limiter et à contrôler la consommation d'alcool et de drogues, la prostitution. Sensibilisation des touristes.
	Nuisances causées par l'accumulation de déchets, de produits polluants et contaminants	Eviter ou limiter l'accumulation de tous types de déchet hors et sur le site des travaux et prévoir des lieux de leur élimination ou de leur traitement. Etablir une gestion adéquate des produits polluants (manipulation, emploi, entreposage, élimination).
ECONOMIE	Modification de l'économie traditionnelle par une économie de marché	Faire participer la population concernée aux processus de planification et de mise en œuvre des activités touristiques. Associer les populations rurales à la création et à l'organisation des circuits et activités touristiques, et au partage équitable des bénéfices. Fournir des compensations à la population locale touchée par les impacts négatifs (expropriations). Favoriser la promotion de produits locaux et régionaux.
	Impacts sur le marché du travail et la structure sociale du travail	Développer l'emploi de la main d'œuvre locale et l'attribution de contrats aux entreprises locales pour la réalisation de certains travaux. Formation et perfectionnement du personnel local.

	Pressions sur les zones agricoles et les autres ressources naturelles	<p>Prise en compte des plans d'aménagement et de gestion existants.</p> <p>Prise en compte des besoins en bois de service et de feu des populations rurales et urbaines voisines, des filières d'approvisionnement et des capacités de charges du milieu</p> <p>Etablissement de contrats (de bon voisinage, d'approvisionnement en denrées, d'exploitation, etc.) avec les villageois concernés.</p> <p>Mise en place de systèmes d'exploitation et de production adaptés aux conditions locales</p>
CULTUREL	Modification des coutumes et traditions	<p>Elaboration et mise en œuvre d'un programme de communication pour informer la population du projet et des travaux prévus.</p> <p>Ménagement et respect des coutumes et traditions de la population.</p> <p>Encourager et favoriser les interactions culturelles authentiques, positives et bénéfiques entre populations et touristes.</p>
	Altération ou destruction des sites traditionnels, culturels ou archéologiques	<p>Inventaire et prise en compte des sites reconnus ou potentiels et collaboration avec les autorités et les populations concernées pour leur surveillance, leur préservation ou leur mise en valeur.</p>
	Altération et effets sur la qualité des paysages et les points d'intérêt visuel des zones touchées par l'exploitation	<p>Conception et disposition des installations, bâtiments et autres infrastructures en harmonie avec le paysage s'intégrant au milieu naturel et au patrimoine architectural traditionnel de la zone.</p>
SPATIAL	Modification du parcellaire, du foncier et conflits potentiels	<p>Mise en œuvre de mesures de compensation pour les terres ou autres espaces perdus par les populations.</p> <p>Prise en compte des systèmes des droits traditionnels et processus de décision concernant les ressources naturelles (terrestres, aquatiques et marines).</p> <p>Clarification des statuts fonciers et des droits coutumiers ou traditionnels.</p> <p>Mise en place de processus de gestion des périmètres de l'exploitation touristique permettant la participation des concernés.</p>
	Dommages causés aux Infrastructures routières	<p>Respecter la capacité portante des routes et des infrastructures connexes.</p> <p>Réparer au fur et à mesure les dégâts causés aux infrastructures.</p> <p>Utiliser des panneaux de signalisation adéquats et contrôler l'accès aux sites des travaux ou des activités touristiques.</p>
	Limitation d'accès à des sites de chasse, de pêche, de cueillette, de sources d'énergie ou d'approvisionnement en eau	<p>Mise en place de programme d'aménagement et de gestion de l'espace en négociation ou en collaboration avec les autorités et les communautés locales.</p> <p>Respect des réglementations en vigueur et mise en œuvre des mesures adéquates pour réduire les nuisances associées à la limitation d'accès.</p> <p>Tenir compte des méthodes d'utilisation et d'exploitation traditionnelles des territoires par les populations locales, et y intégrer des méthodes de gestion conformes aux objectifs de conservation des ressources.</p>

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	i
LISTE DES ABREVIATIONS	ii
LISTE DES TABLEAUX	iii
LISTE DES GRAPHIQUES	iv
SOMMAIRE	v

Introduction	1
---------------------------	----------

PARTIE I : CONCEPT DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Chapitre 1 : NOTION DE TOURISME DURABLE.....	3
---	----------

1. Les principaux éléments du tourisme durable.....	3
2. L'importance du tourisme durable.....	4
3. Mesures à prendre pour un développement durable du tourisme.....	5
4. Avantages et inconvénients du tourisme durable	6
5. Les contraintes d'un tourisme durable	6

Chapitre 2 : ORIGINE ET EVOLUTION DU CONCEPT DE DEVELOPPEMENT DURABLE	8
--	----------

1. Définition	8
2. Origine du développement durable.....	9
a. Conférence Mondiale des Nations Unies sur l'Environnement.....	9
b. Le Sommet de la Terre	10
c. La conférence de l'ONU.....	10
d. Le protocole de Kyoto.....	11
e. Sommet mondial pour le développement durable.....	11
3. Système de développement durable	12
4. Notion de développement durable	12
5. Conditions de réussite du développement durable	13

Chapitre 3 : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE 16

1. Définition du concept environnement 16
2. Relation entre environnement et développement durable..... 17
3. Les instruments de gestion de l'environnement 18

PARTIE II : CONCEPTS FONDAMENTAUX SUR LE SECTEUR DU TOURISME

Chapitre 1 : TOURISME 19

1. Définition du tourisme 19
2. L'évolution du tourisme 19
3. Le tourisme, moteur du développement de l'économie 21
4. Différents types de tourisme 22
5. Les conséquences du tourisme 23
6. Organisation 23
 - a. Les structures publiques 24
 - b. Les structures privées..... 24
 - c. Législation du secteur du tourisme 25
7. Principales contraintes 25
8. Lien avec le milieu naturel 27

Chapitre 2 : ECOTOURISME 29

1. Origine de l'écotourisme 29
2. Définitions de l'écotourisme 30
3. Les composantes de l'écotourisme..... 31
 - a. Composante éducative 31
 - b. Composante interprétation..... 31
4. Différence entre l'écotourisme et les autres formes de tourisme 32
 - a. Ecotourisme et tourisme 32
 - b. Ecotourisme et le tourisme axé sur la nature..... 33
 - c. Ecotourisme et tourisme d'aventure 34
 - d. Ecotourisme et tourisme culturel..... 35
5. Caractéristiques de l'écotourisme 36

6. Les lieux privilégiés par l'écotourisme.....	37
7. Les impacts de l'écotourisme.....	38
a. Impacts environnementaux	38
b. Impacts économiques	39
c. Impacts socioculturels	40
8. Motivations et préférences des écotouristes.....	41
9. Forces et faiblesses de la destination Madagascar	43
10. Contraintes et perspectives de l'écotourisme	44
a. Les contraintes liées à l'écotourisme	44
b. Les perspectives de l'écotourisme.....	45
Conclusion	47
BIBLIOGRAPHIE	I
GLOSSAIRE.....	III
ANNEXES	IV
TABLE DES MATIERES.....	XIII

Nom : ANDRIANARIJAONA

Prénom : Volatiana

**« L'Ecotourisme :
Un moyen touristique pour le développement durable »**

Encadreur : Monsieur Zo RAKOTOSEHENO,
Enseignant à l'Université d'Antananarivo

Nombre de pages : 48

Nombre de graphiques : 4

Nombre de tableaux : 10

Nombres d'annexes : 4

RESUME

Pour qu'il y ait un réel tourisme durable où chacun participe, il convient d'expliquer, d'éduquer et de former les différents intervenants et donner ainsi un sens au tourisme et notamment à l'écotourisme.

Deux principes liés à la durabilité sont régulièrement mentionnés en écotourisme : l'apport à l'économie locale et le support à la conservation. De ce fait le concept de développement durable qualifie pour chaque acteur concerné un développement respectant simultanément l'efficacité économique, l'équité sociale et le respect de l'environnement.

Mais pour capter le maximum de bénéfice économique de l'écotourisme, il faut déjà augmenter le nombre des visiteurs et accroître par conséquent leur durée de séjour. Pour pouvoir accueillir ces touristes, il est aussi essentiel de disposer des infrastructures d'hébergement, de fournir des guides compétents et d'autres services permettant d'attirer et de fidéliser les clients et maximiser dans ce sens l'utilisation des produits locaux.

L'écotourisme apparaît ainsi comme la forme la plus adéquate de tourisme durable. Elle répond directement à une attente sociale et à une sensibilité de plus en plus importante aux exigences du développement durable.

Mots clés : Tourisme durable, Développement durable, Environnement, Tourisme, Ecotourisme.

Adresse: Lot II E 26 C Ambohimirary

